

plan
climat air énergie
territorial
2023

plan d'actions

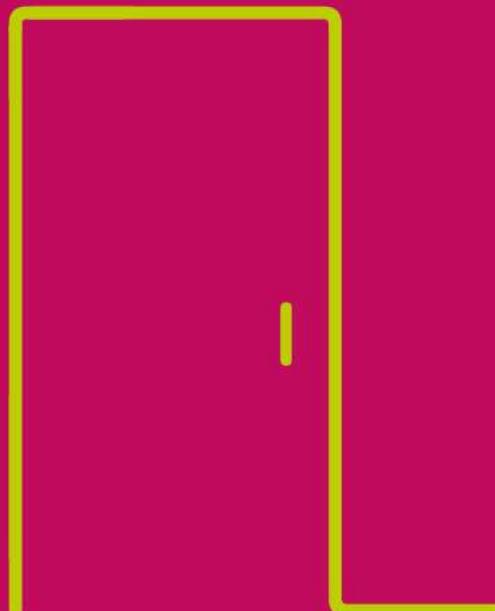
SOMMAIRE -

Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance	4
Orientation 1 : Organiser la gouvernance	5
1.1.1 - Animer la démarche.....	5
1.1.2 - Rendre compte de la démarche	9
Orientation 2 : Accompagner le changement des pratiques : mobilisation, sensibilisation	13
1.2.1 - Consommer autrement	13
1.2.2 - Repenser les modes de travail	17
1.2.3 - Travailler sur la commande publique durable.....	20
Axe 2 : Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique	23
Orientation 1 : Réduire les consommations d'énergie	24
2.1.1 - Accompagner les entreprises et les ZA dans leur performance énergétique	24
2.1.2 - Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores	29
2.1.3 - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social.....	32
Axe 3: Repenser la mobilité	36
Orientation 1 : Réduire le trafic routier.....	37
3.1.1 - Augmenter le taux de remplissage des voitures	37
3.1.2 - Augmenter la part modale des transports en commun	40
3.1.3 - Développer un panel de solutions apte à assurer des déplacements en modes doux.....	43
Orientation 2 : Décarboner l'énergie des transports routiers	47
3.2.1 - Encourager le report modal pour le transport de marchandises	47
3.2.2 - Favoriser la mutation du parc roulant.....	50
Axe 4 : Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale.....	54
Orientation 1 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques	55
4.1.1 - Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants.....	55
4.1.2 - Lutter contre l'ambroisie et le brûlage des déchets verts	60
4.1.3 - Maîtriser les émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité industrielle.....	63
4.1.4 - Agir sur la réduction des émissions liées aux transports	66
Orientation 2 : Eviter, réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques	69
4.2.1 - Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants	69
4.2.2 - Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments	72
Axe 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales.....	75
Orientation 1 : Développer la production d'ENR et de récupération	76
5.1.1 - Concrétiser des projets de production d'énergies renouvelables.....	76

5.1.2 - Travailler sur l'acceptabilité des projets de production EnR.....	82
Orientation 2 : Inciter les changements dans les domaines agricole, forestier et alimentaire.....	86
5.2.1 - Renforcer la production de bois local	86
5.2.2 - Favoriser une agriculture locale	90
Orientation 3 : Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire.....	94
5.3.1 - Réduire la production de déchets.....	94
5.3.2 - Valoriser les déchets et leur réemploi.....	97
Axe 6 : Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable	101
Orientation 1 : Repenser la ville, le territoire pour réduire les déplacements individuels : développer les centres-bourgs	102
6.1.1 - Constituer des centralités	102
6.1.2 - Stopper l'implantation et l'agrandissement de zones commerciales en périphérie.....	105
Orientation 2 : Intégrer le réchauffement climatique et adapter l'aménagement du territoire.....	109
6.2.1 - Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement.....	109
6.2.2 - Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique	113
Orientation 3 : Protéger la biodiversité et la ressource en eau	116
6.3.1 - Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels	116
6.3.2 - Organiser la sobriété de l'usage et optimiser la disponibilité de la ressource en eau.....	120
6.3.3 - Préserver les corridors et les milieux et renforcer les connectivités	124
6.3.4 - Favoriser l'implantation de haies nourricières	127

Axe 1 : Accompagner le changement des pratiques et organiser la gouvernance

**Accompagner
le changement
des pratiques
et organiser la
gouvernance**



Orientation 1 : Organiser la gouvernance

1.1.1 - Animer la démarche

Cible(s) : techniciens, élus, habitants, partenaires

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- **Structurer la gouvernance** politique et technique afin d'organiser le portage et le pilotage de la démarche.
- **Informer** les services, les élus, habitants, les partenaires de la démarche, des enjeux et du programme d'actions.
- **Sensibiliser et former** les techniciens, les élus, les habitants et les partenaires sur les thèmes du programme d'actions de la démarche.
- **Mobiliser et fédérer** les porteurs de projets de la démarche climat, air, énergie : animations, actualités du programme d'actions en lien avec son évolution, etc.

CONTEXTE

La démarche de transition énergétique est portée par le Pôle Environnement et développement durable qui comprend les services Environnement et Energie Climat. Le service Energie Climat coordonne la gouvernance de la démarche en s'appuyant sur les services opérationnels et les partenaires de la mise en œuvre du PCAET.

La mise en œuvre de la démarche Climat-Air-Energie du territoire (PCAET et TEPOS) fait intervenir des partenaires multiples et variés. Elle nécessite donc une coordination et une forte impulsion de la part de la collectivité, ainsi que l'animation d'instances pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces actions.

L'animation de la démarche tient aux aspects de sa gouvernance, aux temps d'échanges et de partage des expériences et à la formation. L'adhésion des porteurs de projets est recherchée, de même que la conservation d'un dynamisme au cours du temps, limitant l'essoufflement.

Les modalités du suivi du PCAET, son évaluation et le plan de communication sont traitées dans la fiche-action "Rendre compte de la démarche".

CONTENU

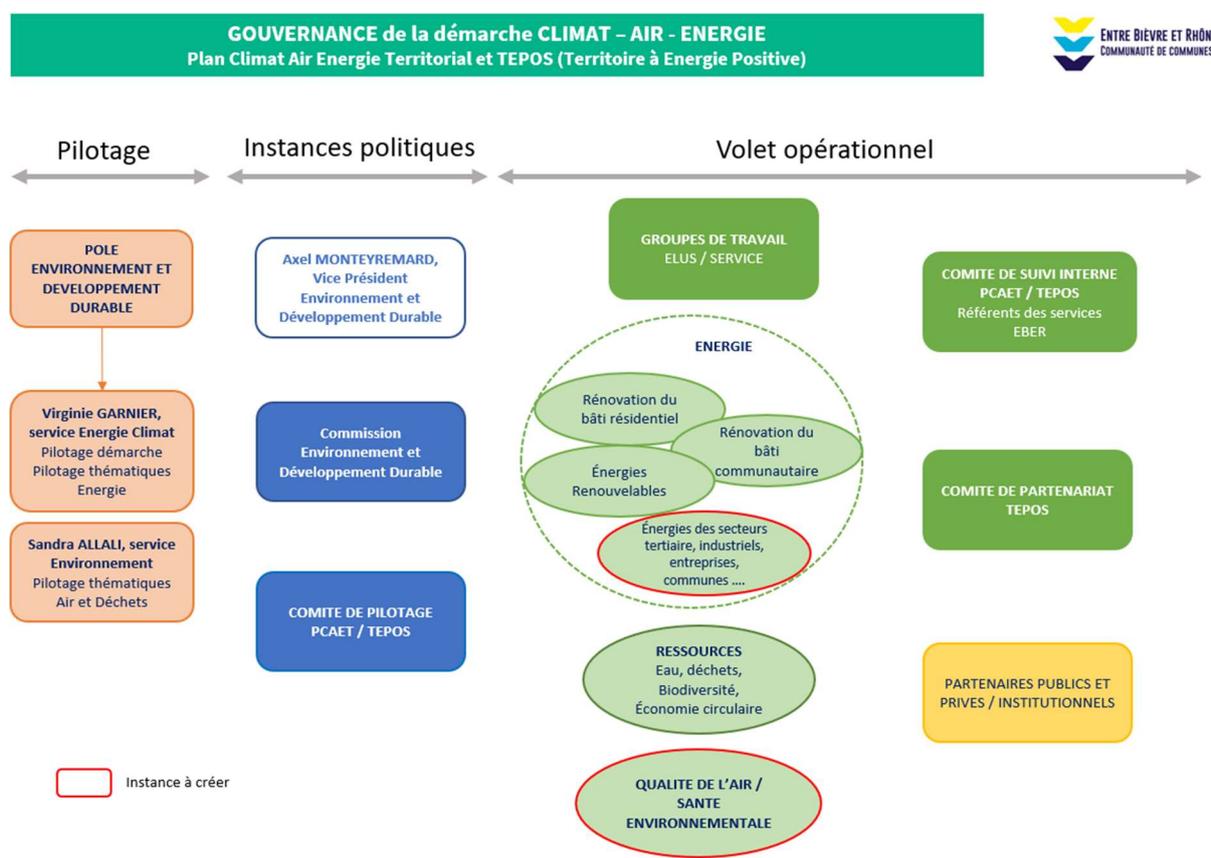
Descriptif

Pour la mise en œuvre du PCAET, une nouvelle gouvernance est proposée :

Les organes de la gouvernance :

- Le comité de pilotage, composé des institutionnels (ADEME, DDT, Région,...), des vice-présidents communautaires concernés, des directeurs associés, assure l'avancée du PCAET, son évolution en fonction des aléas, le suivi des indicateurs et de la bonne réalisation des actions. Il se réunit une fois par an et si nécessaire en fonction de l'actualité.

Pour la phase de mise en œuvre, des réunions thématiques (Groupes de travail) seront organisées pour faire avancer les actions. Il pourra être invité les élus, les services d'EBER, les 37 communes membres, les institutions partenaires comme la DDT, la Région, l'ADEME, le Département, et les acteurs de l'énergie, l'aménagement, l'économie, l'eau, l'agriculture, la forêt, le social, la santé, le logement et le transport.



- Le comité de suivi (instance technique), composé des référents des fiches actions des différents services, se réunit 2 fois par an pour assurer le suivi de la démarche et son évaluation à partir de Linea21 (logiciel de suivi).

Cette gouvernance permet de travailler en mode projet.

Des formats d'animations destinés à différents publics :

- Assurer une communication auprès d'un large public : élus, techniciens, habitants, partenaires, institutions, ... Ce point est traité dans la fiche action "rendre compte de la démarche".
- Former et mobiliser, sous la forme d'ateliers du plan climat, de forums et de conférences, à destination des porteurs de projets avérés ou potentiels sur des thématiques particulières ou à une échelle plus globale. Les forums permettront de matérialiser l'engagement des acteurs sous la forme d'une charte partenariale. A cela s'ajoute la construction d'un plan de formation interne à destination des élus et employés EBER et des 37 communes, porté par le service ressources humaines de EBER.

Gains attendus

- Pas de gain en GES, énergie, EnR

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°1 « Gouvernance » ; objectifs opérationnels « Installation d'un COPIL articulé avec le PCAET » ; « Transversalité et Régularité du COPIL » ; « Moyen humain dédié » et « Mobilisation des autres services de la collectivité »

TACHES PROGRAMMEES

4/5 tâches réalisées (soit 80 %)

EN COURS	Mise en place d'outils de communication, formation et mobilisation
RÉALISÉE	Organiser la gouvernance : comité technique et de pilotage
RÉALISÉE	Tenue du COPIL TEPOS/PCAET le 21 octobre 2022
RÉALISÉE	Tenue du COPIL TEPOS/PCAET le 12 juin 2023
RÉALISÉE	Participation d'EBER à la semaine européenne du développement durable

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel	Budget - complément :
Coordinateur(s) : EBER	Poste de chargé de mission transition énergétique

Partenaires : ensemble des partenaires Équipe projet : Tous les services EBER	en charge de l'animation du PCAET et de sa mise en œuvre : 55 000 €/an Organisation de la semaine du développement durable 2023 : budget communication, évènement mobilité : 5 000 € Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours indiquera les budgets engagés.
--	--

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> • Animation des groupes de travail identifiés dans le PCAET

1.1.2 - Rendre compte de la démarche

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- S'assurer que les objectifs définis soient atteints et les actions/projets annoncés soient réalisés.
- Communiquer avec efficacité sur la démarche.
- Faire en sorte que la démarche soit comprise et soutenue par les acteurs du territoire.

CONTEXTE

Le programme d'actions est la colonne vertébrale du PCAET. Il est impératif de mettre en place un suivi-évaluation de sa mise en œuvre afin de vérifier l'atteinte de ses résultats. Ce dispositif comporte:

- Un suivi tout au long de la mise en œuvre du PCAET dans une logique d'amélioration continue des actions. Il apporte une vision quantifiée grâce à des indicateurs définis dès la phase de conception des actions du PCAET.
- Une évaluation à des étapes clés (à mi-parcours et à son terme) dans une logique de vision globale de la démarche et de son impact. L'évaluation permet de dégager les clés de réussite, les difficultés et les erreurs et ainsi de préparer le terrain pour la suite.

Pour être efficace, ce dispositif de suivi-évaluation doit donc être construit avec l'ensemble des services de la collectivité, mais aussi avec les partenaires du territoire, porteurs d'actions du PCAET, et être ensuite renseignés par ces mêmes services. Par ailleurs, le dispositif de suivi-évaluation doit être mis à l'ordre du jour des COPIL annuels faisant le bilan de l'action de la collectivité dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

Rendre compte du PCAET, c'est également communiquer afin que les acteurs du territoire puissent s'emparer de cette démarche et se rendre compte des résultats/bénéfices apportés par le PCAET au territoire à travers ses actions/projets. Pour ce faire, il est indispensable de définir un plan de communication. Ce plan, porté par la collectivité, n'est autre qu'une stratégie de communication. Il permet de détailler et de planifier l'ensemble des actions de communication prévues pour promouvoir le PCAET (articles dans la presse quotidienne régionale, site internet, réseaux sociaux, bulletins communaux et intercommunaux...). Pendant la mise en œuvre du PCAET, ce plan de communication sera coordonné par le service communication d'EBER.

Les modalités de gouvernance, d'animations et de formations sont traitées dans la fiche action "Animer la démarche".

CONTENU

Descriptif

- Créer le dispositif de suivi-évaluation

Ce dispositif comprendra une évaluation quantitative (émissions de GES évitées, diminution des consommations, ENR produite, etc.) et qualitative (méthode de gouvernance, portage politique, travail en transversalité, mobilisation et organisation interne, concertation...)

- Mettre en place un suivi opérationnel du PCAET
 - Suivre annuellement le PCAET afin de mettre à jour/adapter le programme d'actions et de connaître l'état d'avancement des actions et des projets portés par les partenaires (communes, entreprises, etc.)
 - Evaluer le plan d'actions du PCAET à mi-parcours et à son terme afin d'avoir une vision globale de la démarche et de son impact. Cette évaluation pourra être réalisée à partir de plusieurs sources : programme d'actions, rapports d'activité, entretiens. Elle porte sur : le mode d'élaboration, la gouvernance.

L'évaluation va être réalisée via un outil : **LINEA 21**, elle permet de suivre l'avancement des actions et de mettre en place des critères d'évaluation mesurable.

<https://climat.entre-bievretrhone.fr>

- Communiquer sur les résultats et bénéfices apportés par le PCAET :

Un site internet dédié au PCAET a été créé, relié à l'outil d'évaluation permettant de communiquer sur l'avancement du programme d'actions sans un surcroît de travail.



Un plan de communication spécifique avec de nouveaux outils va être développée

Gains attendus

- Pas de gain en GES, énergie, EnR

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°1 « Gouvernance » ; objectifs opérationnels « Evaluation structurée des résultats de la 1ère période ».

TACHES PROGRAMMEES

5/6 tâches réalisées (soit 83 %)

EN COURS	Communiquer sur la démarche et les résultats en interne et externe
RÉALISÉE	Créer le dispositif de suivi : mise en place de linea21
RÉALISÉE	Suivi des résultats du PCAET : suivi annuel et évaluation annuelle / évaluation
RÉALISÉE	Mettre en place un site internet dédié au PCAET
RÉALISÉE	Suivi des résultats du PCAET : suivi annuel et évaluation annuelle / évaluation - réalisation bilan année 2 TEPOS
RÉALISÉE	Création d'une rubrique dans le journal interne EBER sur les actions du PCAET

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel Coordinateur(s) : EBER Partenaires : ensemble des partenaires Équipe projet :	Budget - complément : Budget : outil d'évaluation 10 000 € Création du site internet : 5 000€/an (référencement)

Tous les services EBER	Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours indiquera les budgets engagés.
------------------------	---

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

- Nombre d'évènements annuels autour de la démarche PCAET
- Nombre de supports rendant compte de la démarche

Orientation 2 : Accompagner le changement des pratiques : mobilisation, sensibilisation

1.2.1 - Consommer autrement

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduire les besoins en faisant évoluer les comportements.
- Sensibiliser aux gestes économes et informer sur les bonnes pratiques.

CONTEXTE

Du fait des activités (notamment industrielles) et des infrastructures présentes (autoroutières, fluviales, ferroviaires), le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est un consommateur d'énergie important (3 443 GWh en 2015).

Pour atteindre une autonomie énergétique, le territoire devra diminuer de façon drastique ses consommations d'énergie. Cette démarche ne pourra être atteinte qu'en travaillant sur 2 axes :

- l'efficacité, qui est déjà traité dans diverses fiches-actions,
- la sobriété.

A l'échelle d'EBER, l'ambition est de diminuer de 19% les consommations à l'horizon 2050.

Par ailleurs, la **sobriété** est un thème complexe à aborder car elle suppose un **changement de comportement à l'échelle individuelle et collective**. Ainsi, elle invite à prioriser les besoins essentiels dans les usages de l'énergie. Certaines actions sont connues et en voie d'application (modifications alimentaires (approvisionnement local...), réduction des déchets...), mais beaucoup d'actions sont complexes à mettre en œuvre et nécessitent des étapes de concertation fortes et sur le long cours afin d'être acceptées, intégrées et appliquées au quotidien de manière quasiment automatique.

La Communauté de Communes vise une amélioration grâce aux dynamiques qu'elle pourra impulser sur son territoire, certes moins ambitieuse que les objectifs nationaux et régionaux, mais pertinente et réaliste par rapport à la situation de départ et aux spécificités locales.

CONTENU

Descriptif

Au niveau des agents de la Communauté de Communes EBER :

- Mobiliser largement et faire évoluer les comportements, pour amener chacun à une attitude responsable et cohérente au sein de leurs missions (fresque du climat, atelier climastory, atelier compostage...)
- Encourager les démarches concrètes tournées vers la transition énergétique comme le suivi et la réduction des consommations énergétiques (expérimentation voirie blanche sur le parking EBER, Mise en place testeur de température dans les bureaux, formation écoconduite...)
- Accompagner la mise en place de la stratégie numérique durable avec le service Informatique pour 2025

Au niveau des usagers des bâtiments communautaires :

- Informer les usagers des équipements sportifs aux écogestes
- Encourager au tri sélectif lors des manifestations

Au niveau des habitants:

- Organiser des événements de sensibilisation (écomobilité, salon de l'habitat ..)

Gains attendus

- Pas de gain en GES, énergie, EnR

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS :

Brique N°2 « Batiment » : PTRE

Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Participation au challenge éco-mobilité régional », « Promotion du challenge éco-mobilité régional auprès des entreprises et établissements publics du territoire » et « Organisation de formation éco-conduite ».

Brique n°6 «Ressources – Efficacité Matière » ; objectif opérationnel « Sensibiliser les agents de la fonction publique territoriale ».

SCOT : Donner la priorité au renouvellement urbain et à l'adaptation du parc existant

TACHES PROGRAMMEES

6/11 tâches réalisées (soit 55 %)

À FAIRE	Sensibiliser les particuliers aux problématiques de consommation et former le public à la mobilité douce et la consommation douce, écologique et économique
À FAIRE	Accompagnement des actions citoyennes en matière d'environnement
EN COURS	Encourager les démarches concrètes tournées vers la transition énergétique : usage des bâtiments EBER, éco conduite, gestion consommables
EN COURS	Susciter des vocations parmi les jeunes et préparer les futurs utilisateurs : coconstruire avec les Conseils Municipaux des jeunes (fresque du climat proposée)
EN COURS	Vers une politique numérique responsable : mise en œuvre d'action de sobriété numérique
RÉALISÉE	Mobiliser largement et faire évoluer les comportements : communication pour les équipements sportifs et culturels : campagne écogeste spécifique
RÉALISÉE	Mobiliser autour du challenge mobilité scolaire pour initier un changement de comportement sur la mobilité douce - créer un évènement en 2023 : 4 écoles
RÉALISÉE	Réaliser 6 classes défi énergie sur le territoire en 2023 (plus évènement)
RÉALISÉE	Sensibiliser les agents EBER aux enjeux du PCAET et aux transitions (dec 2022 Fresque du climat))
RÉALISÉE	Mobiliser autour du challenge mobilité entreprises dont la participation des agents d'EBER pour initier un changement de comportement sur la mobilité douce - évènement 2023 : 100 agents
RÉALISÉE	Participer à des événements grands publics : salon de l'habitat, foire. - salons de l'habitat en septembre 2023 à Roussillon et Beaurepaire - foires fruit rouge, aux dindes

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : communes, ADEME, entreprises, acteurs du PDIE, écoles</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Tous les services EBER</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Communication interne : 5 000€/an</p> <p>Stratégie numérique durable : 10 000€</p> <p>Classe défi énergie : 13 000€/an</p> <p>Programme de conférences thématiques : 1500€/an</p> <p>Challenge mobilité scolaire : 1 000€/an</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés</p>

IMPACTS

Energie (1/3)	GES (1/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

- Nombre d'agents formé aux gestes éco responsables
- Nombre d'agents EBER mobilisés autour des animations de sensibilisation au changement climatique

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
50	2022	Agents formés aux gestes éco-responsables

1.2.2 - Repenser les modes de travail

Cible(s) : EPCI, entreprises (industrie commerce-artisanat agriculture)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Proposer de nouvelles formes de travail.
- Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle.
- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

CONTEXTE

La mise en place d'une transition énergétique et climatique réussie nécessite de repenser les modes de travail actuellement appliqués sur le territoire. Cette évolution vers des pratiques sollicitant moins de déplacements permettra de réduire l'utilisation et la dépendance des habitants à la voiture individuelle, de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants atmosphériques. Ce changement comportemental doit pouvoir s'appuyer sur la mise en place de solutions et d'outils permettant d'optimiser l'usage de la voiture individuelle. Il s'agit notamment :

- de développer des plans de mobilités

Les Plans de Déplacement Inter-Etablissements (PDIE) permettent de planifier la mobilité des salariés/agents mais également de déployer des initiatives locales de travail à distance. Sur la partie Sud du territoire EBER, la Communauté de Communes, INSPIRA et la CCI Nord Isère ont lancé la dynamique d'un PDIE en 2017 : 20 établissements sont adhérents, soit environ 2 200 salariés sur un périmètre géographique de 5 500 salariés.

- de développer le télétravail et les lieux adaptés à cette pratique

Le Code du travail définit le télétravail comme toute forme d'organisation du travail, dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur, est effectué par un salarié hors de ces locaux, de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle (Fablabs, coworking...).

Sur le territoire EBER, des bureaux partagés sont proposés sur INSPIRA depuis 2016 et un espace de coworking existe depuis 2019 sur la commune de Salaise-sur-Sanne.

CONTENU

Descriptif

Favoriser l'élaboration de plans de mobilité par les entreprises et les administrations.

Au niveau des entreprises:

- Poursuivre le suivi et l'animation du PDIE et étudier l'opportunité de mettre en place d'autres PDIE.
- Animer des groupes de réflexions au sein des structures partenaires ou réseau inter-entreprises du territoire.

Au niveau d'EBER:

- Mettre en place un plan de mobilité des agents (usage de la flotte de véhicules, offre de mobilité durable: vélo, covoiturage, équipement des bâtiments: supports vélos, etc.)
- Proposer des alternatives à l'autosolisme (covoiturage ..)

Gains attendus

- 50 agents en télétravail 1 fois par semaine, c'est un gain d'~15 tCO2e/an
- gains faibles GES/Energie/Polluants

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Déploiement du télétravail », « Offre de mobilité durable aux salariés » et « Promotion des plans de mobilité ».

SCOT : -

TACHES PROGRAMMEES

2/9 tâches réalisées (soit 22 %)

À FAIRE	Favoriser l'élaboration des plans de mobilité par les entreprises : suivi et animations de PDIE, informations dans associations d'entreprises
À FAIRE	Favoriser l'élaboration des plans de mobilité par les entreprises : mettre en place un conseiller mobilité sur Inspira
À FAIRE	Favoriser l'élaboration de systèmes d'accès aux zones d'activités aux transports en commun
À FAIRE	Favoriser l'accompagnement des salariés dans leurs modes de déplacements
À FAIRE	Favoriser l'élaboration des plans de mobilité par les administrations (dans les 37 communes) : plan de mobilité des agents
EN COURS	Développer le télétravail avec des lieux tiers
EN COURS	Réaliser un pré-diagnostic mobilité sur EBER

RÉALISÉE	Équiper les sites EBER et les agents d'outils pour faciliter le télétravail et rationaliser les déplacements intersites et outil de visioconférence dans les locaux
RÉALISÉE	Développer le télétravail au sein d'EBER

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Mercier Serge, Mme Dezarnaud Sylvie</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Région, Département, communes, SCoT, ADEME, AGEDEN, acteurs du PDIE, EDF CNPE, entreprises, administrations, associations</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement et Transition Énergétique, Informatique, économie, transport/mobilité</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>diagnostic du plan de mobilité EBER : 3 000 €</p> <p>Equipements informatiques permettant le télétravail : 100 000€/an</p> <p>Convention CCI/CMA pour action PDIE : 2500€/an</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
		

INDICATEURS

- Nombre d'agents EBER en télétravail

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
45	2023	Agents EBER en télétravail

1.2.3 - Travailler sur la commande publique durable

Cible(s) : techniciens, élus, entreprises candidates

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Être exemplaire en interne et soutenir les communes dans l'application des règles de la commande publique et la mise en place des leviers de développement durable.
- Avoir une réflexion globale sur l'impact environnemental dans les marchés de services et fournitures au travers des coûts globaux (transport, durabilité des produits, interopérabilité, circuits-courts...).
- Favoriser le regroupement des besoins entre les services de la Communauté de Communes
- Mutualiser les besoins avec les communes au travers de groupement de commandes.

CONTEXTE

Les achats publics durables permettent aux personnes publiques d'assumer leur responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en apportant des gains à leur structure. Ils constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

Parce que la commande publique constitue un puissant levier de promotion du développement durable, EBER souhaite s'intégrer dans les objectifs du Plan national d'action pour les achats publics durables. Elle vise à accompagner le déploiement des avancées de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets en matière de commande publique, à savoir **l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique, d'ici cinq ans.**

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, par ses compétences, est amenée à passer des marchés publics de diverses importances en matière de travaux, fournitures et services. Chaque définition des besoins doit amener à une réflexion en termes d'objectifs environnementaux et sociaux.

CONTENU

Descriptif

- Mettre en place une fiche navette de définition des besoins entre les services prescripteurs et le service des Marchés Publics afin d'inciter les techniciens à porter une réflexion environnementale et sociale sur leurs besoins : clauses, critères, variantes.
- Cibler en collaboration avec les services et la comptabilité les fournitures récurrentes nécessitant un regroupement d'achats et mettre en place une nomenclature interne des marchés publics.

- Mettre en place une fiche navette de retour sur expérimentation à chaque fin de marché afin de cibler les futures améliorations à prendre en considération dans le prochain cahier des charges.
- Former les élus et les techniciens aux règles et leviers environnementaux et sociaux de la commande publique.

Gains attendus

- Gains attendus par le regroupement d'achats sur la section de fonctionnement des différents budgets.
- Gains attendus sur le coût global des prestations et fournitures par la mutualisation des achats avec les communes.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS :

Brique n°4 « Mobilité/Transport des personnes et des marchandises » ; objectif opérationnel « Insertion de clause mobilité durable dans la commande publique ».

Brique n°6 « Ressources – Efficacité matière » ; objectifs opérationnels « Promouvoir des politiques d'achats responsables ».

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Retour d'expérience avec des fiches navettes : définition des besoins des services et mise en place d'une fiche retour sur expérimentation en fin de marché pour amélioration
À FAIRE	Favoriser le regroupement d'achats
À FAIRE	Nomenclature interne des marchés publics
À FAIRE	Former les élus et les techniciens aux critères environnementaux dans les marchés
À FAIRE	Favoriser le réemploi dans les marchés publics ou achats

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Duranton Robert</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : communes</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services : Marché public, Comptabilité, Energie Climat</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>2024 :</p> <p>Former les élus et les techniciens aux critères environnementaux dans les marchés : 2 500€</p> <p>Accompagnement sur l'écriture d'une stratégie et d'outils opérationnels : 15 000€</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marché public de groupement d'achat |
|---|

Axe 2 : Viser la sobriété énergétique et améliorer la performance énergétique

**viser la sobriété et
l'amélioration de la
performance énergétique**



Orientation 1 : Réduire les consommations d'énergie

2.1.1 - Accompagner les entreprises et les ZA dans leur performance énergétique

Cible(s) : entreprises (industrie commerce-artisanat agriculture), tertiaire

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles et poursuivre la décarbonation des industries.

- Réduire les consommations énergétiques des entreprises du territoire.
- Economiser les ressources énergétiques.

Renforcer la mise en œuvre de synergies industrielles

- Favoriser la création de filières professionnelles locales.
- Développer une politique d'écologie industrielle et territoriale
- Développer une économie circulaire et durable

CONTEXTE

Les activités économiques du territoire (industrie, tertiaire, agriculture) et leur développement ont des impacts sur les consommations énergétiques du territoire. **Ainsi l'industrie, avec 53% des consommations, est le 1er consommateur d'énergie du territoire** alors que le tertiaire est le 5ème et l'agriculture le 6ème.

Cette situation peut s'illustrer à travers les besoins énergétiques des industriels de la plateforme chimique qui équivalent, à eux seuls, à ceux d'une ville de 150 000 habitants.*

Ces activités consomment encore majoritairement des énergies non renouvelables et non locales (charbon, pétrole...) ce qui impacte la facture énergétique du territoire.

La croissance de l'activité des entreprises du territoire et la dynamique d'installation foncière (aménagement/agrandissement de zones d'activités annoncés) ne sont pas forcément des éléments qui entraîneront une baisse des consommations de ces secteurs économiques. En outre, une réduction des consommations dépend pour une large part d'un contexte économique qui « échappe » au territoire.

Cependant, des économies peuvent être réalisées sur 2 postes : le bâtiment et les process. Des entreprises du territoire mettent en œuvre des synergies industrielles visant à stimuler les échanges de ressources (énergie, matières, co-produits...). Le concept d'écologie industrielle, déjà présent sur le territoire à travers notamment les démarches menées sur INSPIRA ou OSIRIS, sera donc à renforcer. L'objectif sera la décarbonation de l'industrie.

À travers le Plan Climat et son Schéma de Développement Economique, la Communauté de Communes pourra amener les acteurs économiques à faire muter/évoluer leurs pratiques/systèmes de production (approvisionnement local, maîtrise des consommations...) et à identifier les opportunités économiques qu'amène cette transition énergétique et climatique (nouvelles filières, nouvelles productions, nouveaux modèles de production...).

* *Source : ADEME, septembre 2018*

CONTENU

Descriptif

Pour atteindre les objectifs pré cités, EBER se mobilise pour :

Proposer aux entreprises un bouquet de services

- Mettre en relation les entreprises avec les consulaires (CCI, CMA et CDA) afin qu'elles puissent bénéficier des actions en place (diagnostic et conseil) pour les accompagner vers la réduction de leur consommation.
- Promouvoir les outils financiers et d'accompagnement sur la rénovation de leurs bâtiments (actions reno-tertiaire de l'AGEDEN, aides de l'ADEME, contrat de chaleur ..)

Construire les ZAE de demain : vers une utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau pour une indépendance énergétique

- Requalifier les zones d'activités existantes afin de proposer des actions mutualisées entre entreprises pour la diminution (sobriété) et la production d'énergie (ENR)
- Encourager les démarches d'écologie industrielle engagées sur OSIRIS et INSPIRA (réseau de chaleur industriel Trédi-OSIRIS, étude d'optimisation énergétique...).
- Inciter les entreprises à mettre en place un système de management environnemental (manager de l'énergie sur INSPIRA...).
- Développer les synergies de mutualisation (études, collecte déchets, données, équipements, bâtiments, services...).
- Renforcer les prescriptions climat-air-énergie dans les cahiers des charges de cessions des terrains et de réalisation des équipements publics au sein des zones d'activités (normes de conception des bâtiments, recours aux ENR, éclairage des sites...)

Sensibiliser/Communiquer auprès des entreprises sur les économies d'énergie

- Organiser des temps de sensibilisation, d'information, de rencontre collectifs via par exemple le réseau d'entreprises EBER (visites/témoignages d'entreprises, ENR, éclairage des sites, performances énergétiques du bâti, engins agricoles, pratiques agricoles, etc.)
- Enrichir le guide d'accueil des entreprises d'un chapitre sur la transition énergétique recensant les bonnes pratiques et les services disponibles sur le territoire

Gains attendus

- Réseau de chaleur industriel TREDI-OSIRIS : émission d'environ 120 000 tonnes de CO2/an
- Projet DécarbRon : émission d'environ 30 000 tonnes de CO2/an

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : Cette action devra être en lien avec les actions du PCAET visant à réduire les émissions de GES et à développer les ENR au sein de ces secteurs d'activité.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS :

Brique n°5 « Urbanisme et aménagement » ; objectif opérationnel « Mobilisation des zones d'activités sur les enjeux énergie »

Brique n°7 « Acteurs économiques » ; objectifs opérationnels « Proposition de bouquets de service » et « Mise en relation avec les acteurs intermédiaires »

SCOT : Mettre en œuvre des politiques d'aménagement économique innovantes, dans une logique de performance environnementale

TACHES PROGRAMMEES

0/7 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Mettre les entreprises en relation avec les consulaires (CCI, CMA, CDA) pour qu'elles bénéficient des actions en place
À FAIRE	Mise en place sur les ZAE d'une utilisation rationnelle de l'énergie : poursuivre démarches écologie industrielle engagées sur OSIRIS et INSPIRA
À FAIRE	Mise en place sur les ZAE d'une utilisation rationnelle de l'énergie : inciter les entreprises à mettre en place un management environnemental
À FAIRE	Sur les extensions de ZAE, intégrer dans le cahier des charges les paramètres énergétiques et environnementaux. Favoriser la mise en place en amont de réseaux de chaleur, la récupération de l'eau, l'énergie, la biodiversité
À FAIRE	Mise en place sur les ZAE d'une utilisation rationnelle de l'énergie : renforcer les prescriptions climat -air -énergie dans les CdC de cessions

	terrains et réalisation équipements publics au sein des ZA
À FAIRE	Sensibilisation/communication auprès des entreprises : organiser des temps de sensibilisation, rencontres, informations via par exemple le réseau entreprises EBER
À FAIRE	Sensibilisation/communication auprès des entreprises : enrichir le guide d'accueil des entreprises d'un chapitre transition énergétique

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

Le service économie d'EBER est en cours de restructuration et ne peut à ce jour s'approprier toutes les actions du PCAET. Il est prévu de créer un groupe de travail élus/entreprises/industries pour développer les actions en faveur de l'EIT et l'ECC

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Vial Gilles</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : TE38, AGEDEN, ADEME, Région, Département, CCI, CMA, CDA, INSPIRA, OSIRIS, entreprises, industriels, agriculteurs, CIRIDD</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie et Environnement et Transition Énergétique</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>EBER a conventionné annuellement avec les chambres consulaires pour offrir le bouquet de services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Commerce et d'Industrie : 16 400€/an - Chambre des métiers : 16 380€/an - Chambre d'agriculture : 69 000€/an <p>Concernant les Zones d'activités, un budget dédié est inscrit au sein du budget annexe.</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Nombre de diagnostics performance énergétique des entreprises réalisés annuellement
	2020	Caractéristiques des émissions de la plateforme chimique OSIRIS/INSPIRA
30%	2020	Caractéristiques du réseau de chaleur fatale de la plateforme chimique : Part de la consommation de chaleur d'origine renouvelable et de récupération
	2020	Nombre de critères environnementaux pris en compte dans les cahiers des charges des ZAE
	2020	Nombre de réunions annuelles d'information mises en place auprès des acteurs économiques

2.1.2 - Réduire la part des bâtiments, équipements et logements publics énergivores

Cible(s) : EPCI, communes

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Mobiliser les communes et l'intercommunalité dans la rénovation énergétique de leurs patrimoines.
- Mettre à disposition des communes de petite taille une ingénierie adaptée.
- Sensibiliser les utilisateurs de bâtiments à la sobriété énergétique.
- Planifier les actions d'économie d'énergie avec une vision à long terme.
- Limiter l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie.
- Décarboner l'énergie utilisée sur les bâtiments communaux.

CONTEXTE

D'après les dernières données nationales, les dépenses d'énergie des seules communes métropolitaines se sont élevées à 2,85 milliards d'euros TTC, réparties comme suit : Bâtiments communaux (71%), Eclairage public (19%), Dépenses de carburant (10%).

Les dépenses d'énergie des communes ont augmenté de 35,5% par rapport à 2005, alors que la consommation d'énergie en kWh par habitant a été réduite de 9%. Au total, la facture d'énergie des collectivités est de l'ordre de 49 € par an et par habitant pour les communes de plus de 500 habitants, hors Paris, Lyon et Marseille. Le poste Energie représente en moyenne 4,2% du budget d'une commune.

Dans un contexte budgétaire parfois tendu, une gestion patrimoniale rationalisée et adaptée peut représenter un gisement précieux d'économies d'énergie et financières, sans pour autant dégrader la qualité du service rendu. Sur la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, 9 communes sur 37 ont déjà fait appel au Conseiller en Energie Partagée (CEP) proposé par territoire d'énergie Isère (TE38). Le CEP propose aux communes des conseils personnalisés et adaptés pour faire des choix énergétiques pertinents afin de dépenser moins et consommer mieux.

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône dispose d'un patrimoine immobilier riche et varié (camping, gymnase, médiathèque, piscine, capitainerie, station d'épuration...), souvent mal connu, qui a été accumulé au fil des ans et des besoins. Son importance est source de charges récurrentes car aux investissements s'ajoutent les coûts de fonctionnement.

Face à ce constat, la priorité pour EBER consiste à la fois à cibler les priorités d'intervention sur son patrimoine, à planifier les actions d'économie d'énergie et à en structurer financièrement la réalisation via un plan pluriannuel de travaux.

CONTENU

Gains attendus

- Réduction des consommations d'énergies, des GES et des polluants atmosphériques

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - Intégration systématique de principes permettant d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur dans le cadre des travaux de rénovation envisagés, notamment en direction des populations sensibles et des établissements sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, piscines, etc.).
 - Veiller à limiter la quantité de déchets (phase travaux + fin de vie via filières de recyclage).

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°2 « Bâtiment » ; objectifs opérationnels « Mobilisation d'un CEP ou équivalent » et « Adoption d'un plan d'action rénovation tertiaire public »

TACHES PROGRAMMEES

2/9 tâches réalisées (soit 22 %)

À FAIRE	Accompagner les communes dans l'élaboration de leur projet de réduction des consommations énergétiques : instaurer une coordination territoriale : animation et copil avec les communes en CEP + visites à proposer
EN COURS	Elaborer une stratégie patrimoniale de rénovation des bâtiments publics
EN COURS	Accompagner les communes dans l'élaboration de leur projet de réduction des consommations énergétiques : accompagner la mise en œuvre : animations et suivi de leurs plans pluriannuels (presta AGEDEN)
EN COURS	Sensibiliser les utilisateurs à la sobriété énergétique : sensibiliser et former les agents EBER. Cycle ateliers
EN COURS	Réaliser les audit énergétiques des bâtiments éco tertiaires
EN COURS	Mettre en place un plan de sobriété
EN COURS	Équiper les bâtiments soumis au décret éco-tertiaire de capteurs connectés pour suivre les consommations énergétiques, eau, présence ...
RÉALISÉE	Mettre en place une politique communautaire sur l'énergie : un chargé de

RÉALISÉE

mission TEPOS, chargé de mission ENR

Réaliser l'inventaire du patrimoine et mettre en place une analyse des consommations : CEP avec TE 38 et deltaconso

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	n.c.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel, M. Bect Gérard</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : TE38, AGEDEN, ADEME, Région, Département, CAUE, GRDF, communes</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement et Transition Energétique, Technique, Habitat, Sports</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Audits énergétiques des bâtiments communautaires : 6 par an : 2023 : 40 000€</p> <p>Budget rénovation des bâtiments :</p> <p>Travaux Piscine Aqualône : 5.5 millions d'€ dont 1million dédié aux ENR</p> <p>Etudes Gymnase Frédéric Mistral : 100 000 €</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (3/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
24%	2020	Part de communes bénéficiant du CEP
	2020	Mesurer les gains énergétiques du territoire (mi parcours)

2.1.3 - Favoriser la rénovation énergétique du parc privé et social

Cible(s) : propriétaires, locataires, Bailleurs sociaux, artisans, copropriétés

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Améliorer la performance énergétique des logements afin de diminuer les consommations énergétiques.
- Informer, convaincre et accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur logement.
- Sensibiliser et conseiller les habitants pour faire évoluer les comportements.
- Lutter contre la précarité énergétique.
- Décloisonner les acteurs et simplifier l'accès des particuliers aux informations.
- Créer une dynamique impliquant tous les acteurs de la rénovation des logements dont les professionnels du bâtiment

CONTEXTE

En 2015, le secteur résidentiel consommait 15% des consommations globales du territoire Entre Bièvre et Rhône. Dans ce secteur, les consommations sont essentiellement dues à l'utilisation des bâtiments (cuisson, production d'eau chaude, climatisation...) et particulièrement au chauffage.

Sur les 27 000 résidences principales du territoire, 4/5 sont des maisons individuelles dont 1/3 ont été construites avant 1970 (premières réglementations thermiques). 14 communes de ce territoire sur 37 ont 1/4 de logements énergivores.

En dehors de l'impact sur les changements climatiques, la question de l'augmentation de la précarité énergétique se pose. A horizon 2030, il est attendu une augmentation de 80% de la facture énergétique des ménages liée au coût de l'énergie. Il est ainsi vital de mettre en œuvre une politique massive de rénovation énergétique. Cependant ces efforts de réduction seront vains si, en parallèle de ces travaux, des actions sur le comportement des usagers et le fonctionnement des équipements ne sont pas mises en place.

La rénovation énergétique constitue enfin une opportunité sur le volet du développement économique, en lien avec la filière bâtiment présente sur le territoire. Ainsi, EBER prévoit un dispositif d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat répondant à la loi LTECV avec les structures locales de l'habitat (ANAH, ADIL, ALTE/AGEDEN...). Il se donne comme objectifs :

- Informer, conseiller et accompagner les ménages tout au long de leur parcours de rénovation énergétique, de manière personnalisée et indépendante.

- Favoriser la mobilisation des professionnels afin de créer une dynamique territoriale autour de la rénovation.
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés.

Les montants engagés par EBER dans ce dispositif ont été co-financés pendant 3 ans notamment par le programme CEE SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique), outil de l'Etat. Comme le prévoit la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 (LTECV), la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée comme porteur associé unique pour animer et porter ce programme. Jusqu'en décembre 2023, la Région a distribué ces fonds à EBER en fonction des objectifs et de la réalisation des actions.

Ce programme se poursuit en 2024 mais avec un autre montage financier suite au désengagement du président de la région AURA. Par délibération n°2023-36, en date du 18 octobre 2023, l'ANAH prend le relais et engage des "mesures exceptionnelles en faveur du financement du réseau de guichets prévus à l'article L. 232-2 du code de l'énergie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes". Pour 2024, la pérennité du SPPEH est assurée dans une déclinaison un peu différente dont on attend la confirmation en ce mois de novembre 2023.

CONTENU

Descriptif

La présente fiche-action a pour objectif de déployer un dispositif d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle d'EBER. La mise en œuvre des actions pourra être assurée en régie ou déléguée à un opérateur. La Région animera la dynamique régionale et le programme CEE-SARE permettra d'assurer un financement de ce service en complément des autres sources de financement : Région, Départements, EPCI, fonds européens.

Le dispositif devra traiter directement ou indirectement chacun des cinq axes ci-dessous :

- Stimuler puis conseiller la demande

-Information de premier niveau (information générique) via la plateforme téléphonique départementale.

-Conseil personnalisé aux ménages via la mise en place de permanences (AGEDEN et SOLIHA) dans les locaux de EBER.

-Sensibilisation aux économies d'énergie (balades thermographiques, visites de logements exemplaires, communication...).

- Accompagner les ménages

-Visites conseils et à l'accompagnement des particuliers et copropriétés : lecture et aides aux choix des devis, réponses aux questions techniques qui surviennent tout le long du projet, aide à la compréhension des aides et aux montages des dossiers pour les aides des EPCI, et éventuellement jusqu'au suivi des consommations après les travaux.

-Audits maison individuelle ou copropriétés faits par des bureaux d'études thermiques.

- Accompagner le petit tertiaire privé

- Information 1er Niveau petit tertiaire

-Conseils personnalisés entreprises

-Sensibilisation communication petit tertiaire privé

- Mobiliser et Animer l'ensemble des acteurs de l'offre

Mobilisation des professionnels du secteur de la rénovation énergétique du bâtiment pour structurer une offre de qualité.

- S'impliquer dans l'animation régionale

Partager les expériences, bonnes pratiques et les outils pour une mise en commun à l'échelle régionale.

Gains attendus :

Estimation des gains pour la rénovation de 368 logements

Hypothèse : de 450 kWh/m² à 70 kWh/m² et 90 m²/lgt

Gains estimés GES: 1,12 ktCO₂/an

Gains estimés énergie: 8,4 GWh/an

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - Sensibiliser les maitres d'ouvrage à l'utilisation de matériaux sains et à utiliser des filières de recyclage pour les déchets de travaux.
 - Sensibiliser à la correcte ventilation des logements dont l'isolation est renforcée.
 - S'inspirer des autres dispositifs existants en Isère, par exemple, pour le partage d'expériences.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°2 « Bâtiment » ; objectif opérationnel « Installation PLRE ou autre dispositif d'accompagnement »

SCOT : Donner la priorité au renouvellement urbain et à l'adaptation du parc existant

TACHES PROGRAMMEES

4/7 tâches réalisées (soit 57 %)

EN COURS	Accompagner le petit tertiaire privé
EN COURS	Mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre
EN COURS	Mobilisation pour la création du nouveau dispositif d'accompagnement 2024-2026
RÉALISÉE	Sensibiliser, informer puis conseiller sur la rénovation thermique des logements Plateforme 2022
RÉALISÉE	Mettre en place la plateforme de rénovation énergétique territoriale : conseils, visites des particuliers et copro
RÉALISÉE	S'impliquer dans l'animation régionale 2022-2023 Fin de l'animation régionale et du SARE
RÉALISÉE	Sensibiliser, informer puis conseiller sur la rénovation thermique des logements Mise en place de la plateforme en 2023

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

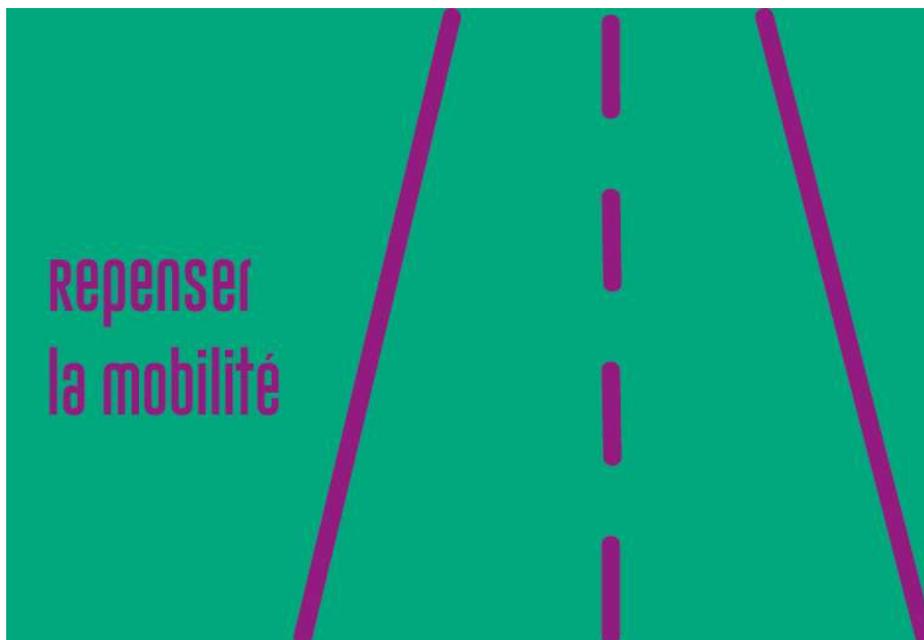
IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

- Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisations aux économies d'énergie
- Participants aux permanences AGEDEN/SOLIHA
- Rénovations engagées dans la PTRE

Axe 3: Repenser la mobilité



Orientation 1 : Réduire le trafic routier

3.1.1 - Augmenter le taux de remplissage des voitures

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Augmenter le taux de remplissage des voitures.
- Réduire le nombre de voitures individuelles en circulation.
- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

CONTEXTE

L'utilisation de la voiture individuelle est très présente sur ce territoire. Cela s'explique par l'organisation et l'aménagement du territoire, par la structuration des infrastructures routières qui le traversent et par la pratique des habitants (91% des ménages ont au moins 1 voiture).

Les voitures de particuliers concentrent 65% des consommations et des émissions sur le secteur de Beaurepaire et 46% des consommations et des émissions sur le secteur Roussillonnais.

Une enquête menée en 2017 auprès des salariés du PDIE sur la partie Sud du territoire (2 200 salariés) indique que la voiture est le principal mode de déplacement domicile-travail (92%).

Dans la majorité des cas, la voiture n'est utilisée que par une personne (1,3 passager par véhicule). Le partage de cette voiture individuelle peut être une solution pour réduire le nombre de véhicules en circulation. Cela peut se traduire par :

- Du covoiturage

Il s'agit de partager son véhicule personnel avec d'autres usagers pour effectuer un trajet en commun. Le développement de cette pratique peut être renforcé par la définition d'aires de covoiturage, permettant aux covoitureurs de se retrouver sur un parking intermédiaire pour terminer ensemble leur trajet. Un parking de covoiturage ASF de 114 places a été créé en 2017 à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier de Chanas.

- De l'autopartage

Il s'agit d'un service de mise à disposition d'un ou plusieurs véhicules en accès partagé pour de la location courte durée. Stationnés sur des emplacements réservés, ces véhicules peuvent être réservés par l'intermédiaire du site Internet dédié ou d'un appel téléphonique auprès d'une centrale de réservation. Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'autopartage est géré par la société « Citiz », qui propose des flottes de véhicules au sein d'une douzaine de villes et agglomérations.

Des entreprises et des salariés du PDIE sur la partie Sud du territoire se disaient intéressés en 2017 par ces modes de déplacement.

Pour être plébiscitée par les habitants et travailleurs du territoire, ces pratiques de déplacement doivent être associées à la mise en place d'aménagements, d'un réseau interconnecté, d'un plan de communication et de mesures d'accompagnement aux changements de pratiques.

CONTENU

Descriptif

- Favoriser le covoiturage

Juger de l'opportunité d'élaborer un plan de développement du covoiturage (identification sites, plan d'investissement, plan de communication...).

Réserver des places dédiées au covoiturage au sein des parcs de stationnement des entreprises du territoire.

Mutualiser les déplacements lors des manifestations organisées par les services de la Communautés de Communes, les centres sociaux ou tout évènement culturel ou sportif subventionné par EBER.

- Réfléchir à l'autopartage

Juger de l'opportunité d'implanter un système de réseau d'autopartage (type "citiz" et électriques).

Gains attendus :

Diminuer le trafic automobile de transport de personne de :

- 5 % en 2025,
- 10 % en 2030
- 20 % en 2050

Gains estimés en GES:

- 2 ktCO₂e en 2025
- 3 ktCO₂ en 2030
- 5 ktCO₂ en 2050

Gains estimés en énergie:

- 8 GWh en 2025
- 17 GWh en 2030
- 34 GWh en 2050

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - Veiller à ne pas s'implanter sur des sols à fort potentiel agricole.
 - Veiller à la mise en place de véhicules roulant à partir d'énergies propres pour l'autopartage.
- Points de vigilance environnementaux : Veiller à l'imperméabilisation des sols du fait de la création de pistes/chemins cyclables ou piétons.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Adoption d'un plan de développement du covoiturage » et « Installation d'aires de covoiturage ».

SCOT : Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réaliser une étude d'opportunité sur l'autopartage
À FAIRE	Promouvoir lors des évènements EBER, des solutions de covoiturage et de mode doux
EN COURS	Favoriser le covoiturage : Analyse d'un partenariat potentiel avec une application de covoiturage

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
n.c.	n.c.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Mercier Serge</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Région, Département, communes, SCoT, acteurs du PDIE, opérateurs et prestataires de mobilité, centres sociaux, VINCI</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement et Transition Energétique, Voirie, Communication, Economie, Petite Enfance, Emploi-Insertion</p>	<p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p> <p>Analyse d'un partenariat potentiel avec une application de covoiturage : engagée en 2023</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)

INDICATEURS

<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires de covoiturage sur le territoire • Offre de services proposés aux habitants (voiture partagé, application covoiturage ?)
--

3.1.2 - Augmenter la part modale des transports en commun

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Couvrir le territoire en offre en transports en commun.
- Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle.
- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.
- Aider les personnes en insertion du territoire à être autonomes dans leur parcours d'accès à une formation ou un emploi.

CONTEXTE

L'ancienne Communauté de Communes du Pays Roussillonnais avait mis en place sur son territoire un réseau de transport en commun dénommé TPR pour les « Transports du Pays Roussillonnais ». Lancé en 2012, ce réseau comporte :

- Une ligne fixe régulière proposant 27 arrêts, la ligne A, qui relie Saint-Clair-du-Rhône, au nord, à Chanas, au sud, en passant par l'agglomération roussillonnaise. En 2019, cette ligne A a enregistré 255 955 montées sur l'année.
- Des services de transport à la demande (TAD) zonaux (Nord, Centre et Sud) permettant de rejoindre l'agglomération depuis l'ensemble des communes du territoire grâce à 76 points d'arrêts répartis sur le territoire. En 2019, 1 249 montées ont été comptabilisées.
- Un service de transport à la demande en porte à porte (TAD Access) réservé aux personnes à mobilité réduite et personnes âgées de plus de 75 ans. En 2019, 10 138 montées ont été comptabilisées.

Suite à la création en 2019 de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, l'objectif de la nouvelle intercommunalité est que ce réseau soit étendu à son nouveau périmètre.

Outre ces services portés par l'EPCI, le territoire est desservi par différentes lignes interurbaines et lignes à vocation scolaire.

Sur l'ex-CCTB, l'association Le Tacot permet aux personnes engagées dans une démarche d'insertion de bénéficier d'aides à la mobilité : ramassage en TAD ou prêt de VAE, de cyclomoteurs ou de voitures.

Enfin, la vallée du Rhône est traversée par la ligne TER Lyon-Valence. Les 2 gares du territoire connaissent des fréquentations en hausse :

- Le Péage-de-Roussillon : 837 540 voyageurs en 2017 (+7% par rapport à 2015) ;

- St-Clair-Les Roches : 500 580 voyageurs en 2017 (+17% par rapport à 2015).

Ces lignes sont nécessaires dans la mesure où 50% des habitants travaillent hors du territoire.

La mobilité est un des principaux freins périphériques identifié pour l'accès à l'emploi. L'intercommunalité souhaite proposer une offre de services harmonisée sur l'ensemble de son périmètre aux personnes en insertion en agissant sur un panel d'outils mobilisable en fonction des situations individuelles.

CONTENU

Descriptif :

Pour atteindre ces objectifs, EBER prévoit de :

Poursuivre le développement des transports en commun

- Réaliser une étude sur l'organisation des TPR à l'échelle du nouveau périmètre.
- Mettre en place le nouveau réseau (lignes fixes, TAD...) et développer l'offre (fréquences, communication...).

Poursuivre l'aménagement des gares en véritables pôles d'échanges multimodaux

- Renforcer l'attractivité des gares TER en créant de véritables pôles d'échanges multimodaux (accessibilité améliorée, desserte TC optimale et intermodalité, stationnement maîtrisé, information et services aux voyageurs, etc.)
- Réfléchir à la mise en place de navettes de transport de salariés entre la gare et les entreprises

Gains attendus

- Gain faible parait le plus proche de la réalité.
- Territoire plutôt rural donc difficile d'avoir un report massif sur les TC

Points de vigilance

- Points de vigilance environnementaux : Faire en sorte que les transports en commun roulent à partir d'énergies propres.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Schéma directeur des transports (en commun, scolaire) », « Service de transport à la demande »

SCOT : Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

TACHES PROGRAMMEES

2/8 tâches réalisées (soit 25 %)

À FAIRE

Renforcer l'attractivité des gares du territoire (stationnement, borne de recharge, mode doux ...)

EN COURS	Développer l'offre de bus pour répondre aux besoins de tous les publics
EN COURS	Créer une nouvelle ligne de bus régulière entre Beaurepaire et Roussillon
EN COURS	Réfléchir à la mise en place de navettes de transport de salariés entre la gare et les entreprises
EN COURS	Refaire un plan de communication complet (affiche, nouveau nom et logo, plaquette, site internet)
EN COURS	Organiser le challenge mobilité interne EBER
RÉALISÉE	Réaliser une étude sur l'organisation d'un nouveau réseau de transports en commun à l'échelle de EBER
RÉALISÉE	Inscrire dans la DSP des véhicules propres (électricité/GNV))

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
259 000 valeur précédente : 255 955 (1%)	2022	Nombre de montées annuelles sur les lignes régulières
9 800 valeur précédente : 11 387 (-14%)	2022	Nombre de montées annuelles sur les lignes TAD

3.1.3 - Développer un panel de solutions apte à assurer des déplacements en modes doux

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

Aménagement urbain

- Avoir une vision globale des aménagements doux existants sur l'ensemble du territoire
- Créer un maillage entre les villes de l'agglomération et les communes à dominante rurale
- Inciter la pratique du vélo en proposant une alternative réaliste à l'utilisation de la voiture
- Sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes
- Favoriser la desserte en vélo des zones d'emplois, des commerces et des pôles de services

Aménagement touristique

- Créer un outil de développement touristique grâce au cyclotourisme
- Identifier les connexions possibles avec la ViaRhôna afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs
- Valoriser les atouts du territoire, ses ressources ses produits locaux grâce à l'itinérance et à la découverte
- Permettre le développement d'une offre touristique en lien avec le label « Accueil Vélo »

CONTEXTE

L'utilisation de la voiture individuelle est (encore) très présente sur le territoire d'EBER. Cela s'explique par l'organisation et l'aménagement du territoire, à la structuration des infrastructures routières qui le traversent et à la pratique des habitants (91% des ménages ont au moins 1 voiture).

Une des solutions proposées pour réduire cette part de la voiture individuelle est le développement de la mobilité active. Cette mobilité comprend :

- le vélo, qui est adapté aux déplacements de courtes distances type domicile-travail (de 1 à 5 km et de 5 à 15 km avec un vélo à assistance électrique);
- la marche à pied, qui est adaptée aux déplacements de proximité, réguliers et fréquents.

Cette solution pour limiter l'usage de cette voiture individuelle serait pertinente sur ce territoire quand on sait que 73% des salariés du PDIE sur la partie Sud du territoire (2 200 salariés) résident à moins de 30 minutes de leur lieu de travail et que 16% habitent à moins de 3 km (Diagnostic PDIE réalisé par SCE en 2017). Ce diagnostic mentionne un potentiel de report modal de 41 salariés à pied (700 m), 297 à vélo (3 km) et 541 en VAE (5 km).

Cette solution serait également pertinente pour relier les lieux de travail des arrêts de bus/gares TER (notion de dernier kilomètre) dans le cadre de trajets plus longs.

Pour être plébiscitée par les habitants et travailleurs du territoire, cette pratique de déplacement doit être associée à la mise en place d'aménagements, d'un réseau interconnecté, d'un plan de communication et de mesures d'accompagnement aux changements de pratiques.

CONTENU

Descriptif

Pour atteindre ce double objectif plusieurs actions sont prioritaires :

- Elaborer le Schéma Modes Doux du Territoire EBER et mettre en œuvre les actions de ce schéma (aménagements, sécurisation, signalétiques, services, communication...). La planification des actions modes doux est déterminante pour développer la pratique.
- Assurer la continuité des itinéraires. Un important travail de voirie doit être mené pour sécuriser la pratique et proposer des itinéraires dédiés. Un plan d'investissements doit être planifié.
- Favoriser la pratique :
- Installer le mobilier adapté sur les différents sites de l'intercommunalité et réfléchir à l'opportunité de mettre à disposition des agents une flotte de VAE.
- Juger de l'opportunité de mettre en place pour le grand public une prime d'aide à l'acquisition de VAE ou un système de location de VAE.
- Equiper les zones d'activités économiques (Mobilier à installer sur les différents sites (INSPIRA, ZAE intercommunales...))
- Ménager les infrastructures et la signalisation adaptées.
- Proposer un produit touristique vélo : label « Accueil Vélo »
- Sensibiliser les écoles du territoire à ces modes de déplacement (pédibus, bus cycliste...). AVELO2
- Sensibiliser et communiquer sur ces pratiques et sur les comportements adéquats.
- Rendre visible et organiser des événements sur les itinéraires structurants à destination de tous les publics.

Gains attendus :

Diminuer le trafic automobile de transport de personne de

- 5 % en 2025,
- 10 % en 2030
- 20 % en 2050

Gains GES:

2 ktCO₂e en 2025
3 ktCO₂ en 2030
5 ktCO₂ en 2050

Gains énergie:

8 GWh en 2025
17 GWh en 2030
34 GWh en 2050

Points de vigilance

- Points de vigilance environnementaux : Veiller à l'imperméabilisation des sols du fait de la création de pistes/chemins cyclables ou piétons.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Adoption formelle d'un plan vélo», «Développement d'une flotte VAE » et « Promotion des cheminements piétonniers ».

SCOT : Valoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

À FAIRE	Sensibiliser les entreprises situées dans les zones d'activités
EN COURS	Mise à disposition d'une flotte VAE aux agents d'EBER
EN COURS	Inscription du label accueil vélo au sein d'un produit touristique
EN COURS	Mise en œuvre opérationnelle du schéma mode doux : continuité des itinéraires
EN COURS	Réaliser des actions de sensibilisation au mode de déplacement doux alternatif : Réaliser un challenge mobilité scolaire et interventions scolaires (permis vélo) (2024)
RÉALISÉE	Élaborer le schéma modes doux
RÉALISÉE	Réaliser des actions de sensibilisation au mode de déplacement doux alternatif : Réaliser un challenge mobilité scolaire (mai 2023)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	n.c.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Christian / M.Mercier</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Région, Département, ADEME, communes, SCoT, acteurs du PDIE, opérateurs et prestataires de mobilité, écoles, AGEDEN</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Les services Transport et Voirie pilotent le projet et les services Environnement et Transition Energétique, Communication, Economie, Tourisme ; Aménagement, Urbanisme, Port sont en supports.</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p> <p>Schéma mode doux EBER :</p> <p>Flotte VAE EBER :</p> <p>Challenge mobilité scolaire :</p> <p>Projet AVELO 2 : Animations vélo scolaires :</p> <p>Expérience Voirie végétale : 100 000€</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Montant de primes d'aide à l'acquisition de VAE versées

Orientation 2 : Décarboner l'énergie des transports routiers

3.2.1 - Encourager le report modal pour le transport de marchandises

Cible(s) : transporteurs du territoire, entreprises privées

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Augmenter la part du fleuve et du rail dans le transport de marchandises.
- Réduire le nombre de camions en circulation.
- Réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

CONTEXTE

Sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, les transports routiers sont un des principaux émetteurs de polluants atmosphériques (36% des NOX, 13% des PM10) et un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (21%).

Sur le secteur du Pays Roussillonnais, les consommations et émissions sont majoritairement dues au transport de marchandises (51%) alors qu'elles sont minoritaires sur le secteur de Beaurepaire (34%).

La route est encore plébiscitée alors que :

- Le train consomme 2 à 3 fois moins d'énergie que le transport routier. Selon la SNCF, pour l'énergie équivalente à 1kg de pétrole par tonne de marchandise, un camion peut parcourir 58 kilomètres, et un train 111 kilomètres.
- Une barge de 1 000 tonnes (typique des péniches de transport fluvial sur le Rhône) marche avec un moteur d'une puissance double de celle d'un poids lourd de 20 tonnes. A consommation égale, une péniche transportera 25 fois plus de marchandises.

INSPIRA est le deuxième site Portuaire du Bassin Rhône-Saône. Son développement fait que la question du report modal est une question prégnante sur ce territoire.

Plus de 2 millions de tonnes par an de matières s'acheminent aujourd'hui sur le territoire par voie fluviale, voie ferroviaire ou pipeline.

Le territoire dispose d'infrastructures (Rhône, ligne ferroviaire Paris-Lyon-Marseille), de services (Port), de quais privés ou mutualisés, d'embranchements ferroviaires en activité ou à remettre en activité.

CONTENU

Descriptif

Pour atteindre les objectifs, EBER va mener des actions :

- Accompagner les actions entamées par les entreprises du territoire.
- Favoriser le développement d'une offre trimodale (route, fleuve, rail) à l'échelle du territoire.
- Développer les infrastructures ferroviaires et portuaires notamment sur INSPIRA.
- Analyser l'opportunité de la remise en service de la ligne de fret ferroviaire Beaurepaire – Saint-Rambert-d'Albon, de l'Embranchement ferroviaire à Saint Maurice l'Exil.

Gains attendus

Le territoire peut mener des actions vis-à-vis des industriels de son territoire. Il pourra bénéficier des actions des autres territoire par le fret de transit. Cela nécessite des investissements lourds à réaliser dans la durée (aménagement portuaire, remise en état de la ligne de fret ferroviaire).

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : - peu d'impact sur des enjeux régionaux et nationaux

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : -

SCOT : Améliorer les conditions d'accessibilité sur le territoire, en s'appuyant sur les infrastructures

TACHES PROGRAMMEES

0/4 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Accompagner les entreprises du territoire en matière de logistique
À FAIRE	Favoriser le développement d'une offre trimodale (route, fleuve et rail) à l'échelle du territoire
À FAIRE	Développer les infrastructures ferrovières et portuaires notamment sur

À FAIRE

Inspira

Analyser opportunité de remise en service de la ligne de fret ferroviaire
Beaurepaire -St Rambert - St Maurice

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
n.c.	n.c.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Vial Gilles</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Région, Département, communes, CCI, OSIRIS, entreprises, industriels, VNF, SNCF, ASUEF, CNR</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Les services Economie et Transport sont pilotes sur la fiche action. Les Services Environnement et Transition Energétique, Voirie, Aménagement sont en support.</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Les actions ne sont pas initiées, ne permettant pas de définir un budget. Des financements croisés sont requis pour les investissements d'infrastructures.</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

- Volume de marchandises transportées par bateau ou par train
- Remise en service de la ligne de fret Beaurepaire saint Rambert d'Albon

3.2.2 - Favoriser la mutation du parc roulant

Cible(s) : acteurs économiques

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Diversifier les types de motorisation des flottes automobiles, poids lourds du territoire privées et publiques.
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques.
- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.
- Favoriser la production d'énergies renouvelables produites localement (biogaz, électricité verte, hydrogène vert...).

CONTEXTE

Sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, les transports routiers sont un des principaux émetteurs de polluants atmosphériques (36% des NOX, 13% des PM10) et un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre (21%).

Ramené au nombre d'habitants, les transports routiers émettent environ 12 kg/hab. de NOX contre environ 8 kg/hab. à l'échelle de l'Isère.

Ces résultats sont notamment liés à la présence d'axes de circulation majeurs (autoroute A7, Nationale 7) et d'un trafic de transit important.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que le secteur du territoire de Beaurepaire est intégré dans le périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère alors que le secteur de la vallée du Rhône connaît, aux abords des voiries principales, des dépassements de la valeur limite annuelle en NO2 et du seuil annuel défini par l'OMS pour les PM2,5.

Dans ce contexte, une réduction des volumes de trafic doit être associée à une évolution de la motorisation des véhicules (électrique, GNV, H2...).

La création, dans les métropoles proches (Lyon, Grenoble...), de zones à faibles émissions (vignette Crit'Air, circulation différenciée) pourrait renforcer cette évolution des modes de carburation, notamment auprès d'habitants et d'artisans du territoire se rendant dans ces secteurs pour leur travail.

Outre les particuliers et les acteurs économiques du territoire, les collectivités doivent être exemplaires dans cette évolution. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 les pousse en ce sens en les obligeant à intégrer une part de véhicules propres (électrique ou carburants alternatifs) à chaque renouvellement ou nouvelle acquisition.

Pour y parvenir, un certain nombre de freins doivent être levés : le coût, l'autonomie, la maintenance, le ravitaillement, le recyclage...

CONTENU

Descriptif

Pour atteindre ces objectifs, la communauté de communes va inciter les acteurs économiques à se mobiliser autour de cet enjeu.

Pour donner l'exemple, EBER va :

Renforcer la mutation de la flotte de la collectivité

- Réaliser un audit des flottes de la Communauté de Communes (VL, VUL, BOM) et des communes d'EBER. Ce projet s'attachera à identifier la part des déplacements pouvant s'effectuer en modes actifs, à optimiser la flotte de véhicules (en nombre et en typologie) selon les besoins et à proposer un plan de conversion/renouvellement de la flotte en véhicules faibles émissions en fonction des usages (actions court terme et long terme).
- Réaliser un test de BOM roulant aux carburants alternatifs (électrique, GNV).

Verdir les marchés de transports d'EBER

- Intégrer dans les futurs marchés publics de transports (bus et déchets) le développement d'une flotte de véhicules à faibles émissions (GNV, H2, électrique...).

Pour inciter les acteurs économiques, EBER va :

Développer les infrastructures de ravitaillement

- Concrétiser le projet d'une station multi-énergies (électrique, GNV, H2) dans le cadre de l'AMO portée par EBER. Lancement en 2020 d'un appel à projets visant à retenir l'opérateur pour la création en 2021 d'une station sur le secteur des Nèves à Salaise-sur-Sanne.
- Continuer à déployer sur le territoire le réseau public de bornes de recharge électriques du TE38 (réseau Eborn).

Accompagner dans la mutation des véhicules

- Réaliser, par l'intermédiaire des consulaires, des diagnostics « mobilité » apportant une aide à la décision aux entreprises désireuses de convertir tout ou partie de leur flotte de véhicules par des véhicules « propres ».
- Réfléchir sur la mise en place par EBER d'un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires (GNV ou H2) pour les artisans et entreprises du territoire en lien avec la station multi-énergies.

Sensibiliser/communiquer

- Informer les communes, habitants et acteurs économiques du territoire sur les véhicules « propres » existants (coût, autonomie, usages...) via des publications et/ou animations.
- Communiquer sur les démarches entreprises par les acteurs du territoire (EBER, communes, entreprises...).

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : -

- Points de vigilance environnementaux :
 - Faire en sorte que les carburants alternatifs au pétrole qui seront proposés sur le territoire soient issus des énergies renouvelables (électricité verte, bioGNV, H2 vert...).
 - Être vigilant sur le déploiement de véhicules électriques ou hydrogène en lien avec la question de la valorisation/du recyclage des batteries issues de ces véhicules. La conversion automobile de véhicule thermique en véhicule électrique (Retrofit électrique) tend à se développer.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°4 « Mobilité/Transport » ; objectifs opérationnels « Diagnostic de la flotte/audit patrimoine roulant » et « Plan de remplacement par des véhicules propres »

SCOT : Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances

TACHES PROGRAMMEES

4/9 tâches réalisées (soit 44 %)

À FAIRE	Réfléchir à un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires GNV ou H2 pour les artisans et entreprises en lien avec la station multi énergie
À FAIRE	Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs économiques
EN COURS	Développer les infrastructures de ravitaillement : station multi énergie
EN COURS	Conforter le réseau public de bornes de rechargement sur le territoire (partenariat TE38)
EN COURS	Réaliser des diagnostics mobilité entreprises par l'intermédiaire des consulaires
RÉALISÉE	Acheter les véhicules EBER électriques
RÉALISÉE	Réaliser un audit de flotte véhicules d'EBER
RÉALISÉE	Développer les infrastructures de ravitaillement (points de recharge) au sein des bâtiments communautaires
RÉALISÉE	Réaliser un test de Benne à Ordure Ménagère électrique)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Aides à l'acquisition de véhicules utilitaires GNV ou H2

- Création d'une station multi énergie
- Distance parcourue par des véhicules EBER à faibles émissions
- Nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire

Axe 4 : Améliorer la qualité de l'air et agir sur la santé environnementale



Orientation 1 : Réduire les émissions de polluants atmosphériques

4.1.1 - Réduire l'impact des appareils de chauffage polluants

Cible(s) : propriétaires occupants, bailleurs en maisons individuelles

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Remplacement des installations de chauffage au bois non performantes.
- Emergence d'une production locale de bois énergie labellisé.
- Renforcement de la communication / sensibilisation sur l'utilisation du bois-énergie.
- Conversion des chaudières fioul.

CONTEXTE

Dans le secteur résidentiel, Entre Bièvre et Rhône se caractérise par une utilisation du bois énergie comme mode de chauffage. Une partie des logements du territoire chauffés au bois est vraisemblablement équipée d'appareils de chauffage bois anciens et peu performants (foyers ouverts, vieux poêles à bois ...). Même utilisés rarement, ces appareils participent à la pollution de l'air par les particules fines qu'ils dégagent et peuvent être à l'origine des pics de pollution. Ils sont également peu efficaces. Une action de remplacement de ces appareils par des appareils nouvelle génération, plus performants et moins émetteurs, permettrait d'agir sur les émissions locales de polluants atmosphériques.

Afin de réduire de manière efficace les émissions de particules fines issues de la combustion de biomasse, l'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois doit être associée à deux autres démarches : une amélioration de l'entretien du matériel et de son utilisation d'une part et une amélioration de la qualité du combustible d'autre part.

Outre la qualité de l'air, les appareils de chauffage utilisés ont également une incidence sur la consommation d'énergie et le réchauffement climatique. Ainsi, des chaudières individuelles fioul sont encore utilisées par les habitants du territoire y compris dans les communes desservies par le réseau gaz. Or à une échéance indéterminée, mais de manière certaine, il sera nécessaire de s'en dispenser dans la mesure où ces énergies, importées, sont fortement émettrices de GES et de polluants atmosphériques. La conversion de ces chaudières individuelles au profit d'une source de chaleur renouvelable, outre un bénéfice climatique, aurait un impact économique certain. En effet, le fioul domestique étant parmi les énergies les plus onéreuses, la mise en place de cette mesure permettrait de réduire la facture énergétique des ménages du territoire.

CONTENU

Descriptif

Mise en place d'une « prime Air Bois » sur le territoire

La « prime Air Bois » est une aide financière destinée au remplacement des cheminées anciennes générations à foyer ouvert ou vieux poêles à bois par des appareils labellisés "flamme verte" plus performants et surtout moins polluants. Une étude de préfiguration de la prime air bois va être réalisée pour définir le montant de la prime.

Valorisation de l'utilisation du Bois Energie Labellisé (bois buches et plaquette) par les consommateurs

En lien avec la Charte Forestière Bas-Dauphiné-Bonnevaux :

- Sensibiliser et encourager les professionnels du BE à rentrer dans une démarche de labellisation (CBQ+ et RABB)
- Promouvoir le BE labellisé auprès des consommateurs (communication)
- Sensibiliser et former les élus sur le bois énergie
- Remplacement des chaudières fioul par des installations ENR (Identifier et cibler les logements chauffés au fioul pour remplacer ces installations par des installations ENR, organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aides d'Etat pour le remplacement des chaudières au fioul par :
 - des poêles ou chaudières bois ou granulés dans les villages < 2 000 habitants,
 - des chaudières gaz à condensation pour les villages/villes > 2 000 habitants ayant un réseau gaz à proximité

Gains attendus

3 hypothèses:

Hypothèse : 30 appareils bois renouvelés par an à partir de 2021 (idem Bièvre Isère)

Gains énergies:

-1,4 GWh en 2025 et -3,2 GWh en 2030

Gains polluants:

PM10 :

- 6,2 t en 2025
- 14 t en 2030

PM2,5 :

- 6,2 t en 2025
- 14 t en 2030

COVNM :

- 15,2 t en 2025
- 34,3 t en 2030

Hypothèse Estimation des gains pour le remplacement d'une chaudière fioul par chaudière bois

Hypothèse : 19,5 MWh/logt/an (Voir avec l'AGEDEN et Bièvre Isère pour avoir une hypothèse par année et ainsi définir le nombre d'étoile)

Gains GES:

4,5 tCO2e

Gains ENR:

19,5 MWh

Estimation des gains pour le remplacement d'une chaudière gaz par chaudière bois

Hypothèse : 19,5 MWh/logt/an

(Voir avec l'AGEDEN et Bièvre Isère pour avoir une hypothèse par année et ainsi définir le nombre d'étoile)

Gains GES:

3 tCO2e

Gains ENR:

19,5 MWh

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - L'installation de la nouvelle chaudière sera à effectuer après (ou en parallèle à) la rénovation thermique du logement afin d'avoir un dimensionnement de l'appareil adapté aux consommations du logement.
 - Une recherche de complémentarité des réseaux (gaz, biomasse...) sera à mener afin d'avoir un développement des ENR pertinent.
- Points de vigilance environnementaux : Être vigilant sur l'origine des combustibles bois-énergie.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS :

Brique n°2 « Bâtiment » ; objectif opérationnel « Plan de remplacement des chauffage obsolètes (fuel, bois) ».

Brique n°3 « Energies renouvelables » ; objectifs opérationnels « Plan de remplacement des cheminées et poêles anciens » et « Plan d'approvisionnement en bois bûches de qualité ».

SCOT : Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances

TACHES PROGRAMMEES

1/7 tâches réalisées (soit 14 %)

À FAIRE	Valorisation de l'utilisation du bois énergie labellisé par les consommateurs (charte forestière Bas Dauphiné Bonnevaux) : sensibiliser et encourager les professionnels à rentrer dans démarche labellisation
À FAIRE	Valorisation de l'utilisation du bois énergie labellisé par les consommateurs (charte forestière Bas Dauphiné Bonnevaux) : sensibiliser les élus
À FAIRE	Valorisation de l'utilisation du bois énergie labellisé par les consommateurs (charte forestière Bas Dauphiné Bonnevaux) : promouvoir le bois énergie labellisé et sensibiliser au bon usage des appareils
EN COURS	Remplacer des chaudières fioul par des chaudières EnR : identifier et cibler les logements au fioul via l'étude de pré-figuration
EN COURS	Remplacer des chaudières fioul par des chaudières EnR : organiser un démarchage et réfléchir à la mise en place d'une aide complémentaire aux aides de l'Etat pour remplacer les chaudières fioul
EN COURS	Prime air bois : mise en place du dispositif sur le territoire
RÉALISÉE	Mise en place d'une prime air bois : étude préfiguration

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : AGEDEN, SOLIHA, ANAH, INSPIRA, PPA de Lyon, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, CFT Bas-Dauphiné et Bonnevaux, GRDF</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services agriculture, habitat, Communication, Environnement</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Prime air Bois : 365 700 €/an</p> <p>Prime Fioul : 209 600 €/an</p> <p>Actions de sensibilisation : 20 000 €/an</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Nombre de Primes Air Bois accordées
	2020	Professionnels bois-énergie certifiés (CBQ+, RABB)
	2020	Aides au remplacement de chaudières fioul accordées

4.1.2 - Lutter contre l'ambrosie et le brûlage des déchets verts

Cible(s) : élus, professionnels, habitants

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Limitation de la progression de l'ambrosie.
- Diminution des risques allergiques.
- Réduction des brûlages des déchets verts.
- Amélioration de la qualité de l'air.

CONTEXTE

Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), chargé de surveiller les pollens allergisants sur l'ensemble du pays, estime qu'en Auvergne Rhône-Alpes, « les pollens d'ambrosie, de bouleau et de graminées sont ceux qui présentent le risque le plus fort ». Le risque pour les graminées et le bouleau est distribué de manière relativement homogène sur l'ensemble de la région alors que le risque lié à l'ambrosie, classée comme espèce nuisible pour la santé depuis avril 2017, est très présent sur la Communauté de Communes. Ainsi, il est reconnu que le territoire le plus touché par la problématique ambrosie en Isère est le couloir rhodanien. En 2016 selon le RNSA, Roussillon enregistrait l'index annuel le plus élevé en France.

Depuis 2011, la Communauté de Communes conventionne chaque année avec la Chambre d'Agriculture pour lutter contre l'ambrosie sur les terres agricoles. Suivie par le service « Environnement » de l'EPCI, cette convention annuelle a pour objectif de définir les conditions administratives, techniques et financières d'un partenariat pour la lutte contre l'ambrosie sur les terres agricoles de EBER. La mise en œuvre de cette convention se traduit par des actions opérationnelles. En lien avec cette convention, la Communauté de Communes a mis en place un réseau de référents ambrosie communaux (élus/agriculteurs) qui a notamment pour mission de veiller sur le développement de l'ambrosie sur des terrains de leur commune (publics ou privés).

En 2023, le contrat local de Santé s'approprie la thématique en l'inscrivant dans l'axe 5 : un environnement favorable à la santé (action 15 : lutte contre les espèces invasives)

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée qui contribue à la dégradation de la qualité de l'air sur le territoire. Différents polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé.

CONTENU

Descriptif

Actions de la lutte contre l'ambroisie et des bonnes pratiques

- Animer le réseau des référents impliquant agriculteurs et élus du territoire (réunions, formations)
- Suivre la progression de l'ambroisie (tournées communales, capteurs)
- Mettre en place des mesures lors des phases de chantier (géotextile, mélange herbacé à levée rapide...).
- Promouvoir la lutte contre l'ambroisie et les bonnes pratiques agricoles
- Assurer un suivi le taux de pollen (capteurs)

Actions de lutte contre le brûlage des déchets verts

- Communiquer auprès des particuliers et des professionnels et rappeler le cadre réglementaire.
- Promouvoir les solutions alternatives au brûlage (déchetteries, plateformes de compostage, services privés, broyage/compostage/paillage, formation/communication)

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : -
- Points de vigilance environnementaux : Conciliation des enjeux de santé publique à l'ambroisie et ceux liés à la protection de l'environnement (réduction de l'usage des produits phytosanitaires, réduction des gaz à effet de serre).

TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

À FAIRE	Lutte contre Ambroisie : mettre en place des mesures (géotextile, mélange herbacé) lors des phases de chantier et sur les espaces verts non aménagés
À FAIRE	Brûlage des déchets verts : communiquer auprès des particuliers et professionnels sur le cadre règlementaire
À FAIRE	Brûlage des déchets verts : promouvoir les solutions alternatives en lien avec valorisation des déchets
EN COURS	Lutte contre Ambroisie : suivre la progression (tournées communales)
EN COURS	Lutte contre Ambroisie : promouvoir la lutte et bonnes pratiques
RÉALISÉE	Lutte contre Ambroisie : animer le réseau des référents (agriculteurs et élus)
RÉALISÉE	Lutte contre Ambroisie : expérimentation via des capteurs une information à la population

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DREAL, DDT, ARS, PPA de Lyon, CDA, INSPIRA, FREDON, CNR</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie (agriculture), Santé, Voirie, Communication, Environnement</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Lutte contre l'ambrosie avec convention chambre d'agriculture : 7 700 €/an</p> <p>Sensibilisation à la lutte contre l'ambrosie : 3 000 € /an</p> <p>Sensibilisation contre le brûlage des déchets verts :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Actions de formation et de communication sur le brûlage

- Nombre de tournées communales Ambrosies réalisées

4.1.3 - Maîtriser les émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité industrielle

Cible(s) : industriels, habitants

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduction des émissions de polluants atmosphériques liés à l'industrie.
- Amélioration de la qualité de l'air du territoire (concentration).
- Développement d'un environnement favorable à la santé.

CONTEXTE

Le territoire de EBER bénéficie d'une activité industrielle importante qui se localise principalement en vallée du Rhône (plateformes chimiques, INSPIRA, CNPE, Rhône-Varèze...). Cette spécificité se ressent aux niveaux des émissions du territoire. Ainsi, le secteur de l'industrie est, sur ce territoire, l'un des principaux émetteurs de polluants. Du fait des procédés de combustion d'énergies fossiles (pétrole, charbon et gaz naturel) et des procédés industriels (fabrication de ciment et d'engrais, métallurgie/produits métalliques, chimie/parachimie, verreries, etc.), ces industries génèrent notamment des émissions de NOx, COVNM, SO2, particules PM10 et 2,5.

Suite à des interpellations d'associations environnementales ayant exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de leur environnement, un Suivi Environnemental Global (SEG) a été lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en janvier 2007. Une étude en 3 phases successives a ainsi été engagée en 2009 sur un territoire de 20 km sur 20 km centré sur la commune de Salaise-sur-Sanne, afin d'évaluer l'impact des activités industrielles et des infrastructures de transport sur l'environnement global des populations, et le risque sanitaire auquel elles sont susceptibles de l'exposer.

Conscientes de leurs impacts sur la qualité de l'air, les industries du territoire engagent des démarches visant à réduire leurs émissions via notamment l'amélioration de leurs process et la modernisation de leurs équipements (OSIRIS : désulfuration des fumées, TREDI : traitement des fumées, Prayon : réduction des rejets de poussières aux cheminées...).

CONTENU

Descriptif

Poursuivre les investissements/aménagements au sein des industries du territoire

En complément des actions du PCAET sur les performances et le mix énergétique des industriels, il s'agit de conforter et d'accompagner les industriels dans leurs projets visant à réduire leurs émissions de polluants (modernisation des équipements...). L'organisation d'une journée de sensibilisation à destination des industriels est à programmer.

Assurer le suivi des émissions et des concentrations

Le Syndicat Mixte INSPIRA s'est associé avec ATMO pour réaliser, via la mise en place d'un observatoire territorial spatialisé de la qualité de l'air, un état des lieux complet de la qualité de l'air sur la plateforme chimique, la zone INPSIRA et les autres sites périphériques.

Renforcer la communication autour des thèmes de la pollution atmosphérique et de la santé environnementale

Mener des actions de communication auprès du grand public sur les résultats des analyses (observatoire, études, SEG...) et sur les actions des industriels.

Gains attendus :

Prise en compte des objectifs du GIE OSIRIS

Pour les polluants:

NOx industrie :

-7% en 2025 et -11,6 % en 2030 soit

-84 t en 2025 et -140 t en 2030

SO2 Industrie :

- 37% en 2025 et -49% en 2030 soit - 81t en 2025 et - 107 t en 2030

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances

TACHES PROGRAMMEES

0/3 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Renforcer la communication autour des thèmes pollution atmosphérique et santé environnementale : actions auprès du grand public sur les analyses et actions des industriels
EN COURS	Accompagner les investissements / aménagements au sein des industries du territoire : conforter et accompagner les industriels dans leurs projets pour réduire les émissions
EN COURS	Assurer le suivi des émissions et concentrations : Mise en place par le Syndicat Mixte INSPIRA d'un suivi de la qualité de l'air sur la zone industrielle et portuaire initié en 2019. observatoire ATMO/INSPIRA : https://www.atmo-

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : PPA de Lyon, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DREAL, DDT, ARS, CCI, CDA, CMA, TREDI, associations environnementales, industriels</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie, Environnement</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Communication des résultats de l'observation d'Atmo sur le territoire</p> <p>Investissement auprès des entreprises pour la réduction de leurs émissions: budget INSPIRA</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (1/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
200T	2020	Emissions de SOx de la plateforme chimique
150T	2020	Emissions de NOx de la plateforme chimique
3,3T	2020	Emissions de poussières de la plateforme chimique

4.1.4 - Agir sur la réduction des émissions liées aux transports

Cible(s) : élus, habitants

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduction des émissions de polluants atmosphériques issues du transport routier.
- Amélioration de la qualité de l'air du territoire (concentration).
- Préservation de la santé des habitants.

CONTEXTE

Les transports sont essentiels dans notre vie quotidienne : pour se former, aller au travail ou retrouver un emploi, se soigner, etc.

Le territoire d'EBER est marqué par les infrastructures routières (autoroute A7, RN7...) et par le trafic de transit (flux de transit de personnes et de marchandises).

Cela explique que le transport routier contribue de manière significative aux émissions de NO_x, de particules PM₁₀ et 2,5 et de COVNM du territoire.

Avec 68 000 véhicules quotidiens (sur la section Vienne – Chanas en 2012), l'autoroute A7, autoroute la plus fréquentée d'Europe, représente une part prépondérante de ces émissions.

Les zones de proximité routières sont particulièrement exposées à la pollution atmosphérique, notamment celles situées à proximité directe de l'A7. Ainsi, la station de mesures de qualité de l'air " A7 Nord-Isère" située en bordure de l'autoroute sur la commune de Salaise-sur-Sanne dépasse la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂).

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit de nouvelles dispositions pour renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les PCAET de manière à amplifier et accélérer l'amélioration durable de la qualité de l'air. Parmi ces actions, cette loi prévoit notamment, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un plan de protection de l'atmosphère (PPA), de réaliser une étude portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une ou plusieurs zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et sur les perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions.

CONTENU

Descriptif

Réfléchir sur l'opportunité d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7

- Echanges avec les acteurs concernés (société d'autoroute, Etat, collectivités, élus, associations, habitants) sur l'opportunité et la faisabilité de travailler sur le territoire de EBER à un abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7 (portion, vitesse...)
- En fonction des échanges, mise en œuvre éventuelle d'une expérimentation portant sur l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7.
- Réalisation par ATMO du suivi de l'expérimentation afin d'apprécier l'impact sur les émissions et les concentrations (NO2 et PM10).

En lien avec les fiches-actions de l'axe « Mobilité » du PCAET, réaliser une étude d'opportunité portant sur la création, sur tout ou partie du territoire, d'une zone à faibles émissions mobilité

- Couverte partiellement par un PPA, la Communauté de Communes doit, en application de la LOM, réaliser cette étude permettant de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire au regard des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques, de respect des normes réglementaires de qualité de l'air et des bénéfices environnementaux et sanitaires qui pourraient être associées à son instauration.

Gains attendus :

Pas de gain en EnR

Gains faibles pour énergies, GES et polluants

- Points de vigilance stratégiques :
 - Afin d'avoir un effet certain sur la qualité de l'air, l'action sur la vitesse de circulation sur l'autoroute devra être combinée aux autres actions « mobilité » inscrites dans le PCAET (véhicules propres, transports en commun, modes doux).
 - Outre une réduction des polluants atmosphériques, cette action aura également un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Points de vigilance environnementaux : -

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Limiter la vulnérabilité et l'exposition des populations aux risques et nuisances

TACHES PROGRAMMEES

1/3 tâches réalisées (soit 33 %)

À FAIRE

Réfléchir sur l'opportunité d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7 : échanges avec les acteurs concernés

À FAIRE	Réfléchir sur l'opportunité d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur l'autoroute A7 : mise en œuvre d'une expérimentation et suivi par ATMO
RÉALISÉE	Mettre en œuvre les préconisations de l'étude d'opportunité portant sur la création d'une ZFE - réaliser l'étude pour démontrer ou pas l'intérêt de la création d'une ZFE sur tout ou partie du territoire)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : PPA de Lyon, Vinci Autoroutes (réseau ASF), ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DDT, direction interdépartementale des routes Centre Est, ARS, CCI, CMA, CDA, associations</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Transports, Aménagement, Santé</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Etude d'opportunité ZFE-m : 14 000€</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (1/3)	GES (1/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

Orientation 2 : Eviter, réduire l'exposition de la population aux polluants atmosphériques

4.2.1 - Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants

Cible(s) : élus, techniciens

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Développement d'un environnement favorable à la santé.
- Mise en place d'un outil d'aide à la décision en termes d'aménagement.

CONTEXTE

Le territoire d'EBER est présenté par Atmo Auvergne - Rhône-Alpes comme une zone d'exposition « multi-sources » car soumis à une grande diversité de sources d'émissions de polluants atmosphériques.

Au niveau des concentrations, EBER est un territoire qui présente des enjeux notables malgré la présence d'un vent parfois important et dispersif. Au titre du Schéma Régional Climat Air Energie, 25 communes (63% de son territoire et 89% de ses habitants) ont été classées en zone sensible à la qualité de l'air (méthodologie de définition des zones sensibles, LCSQA, déc. 2010).

Même si la tendance globale est à l'amélioration de la qualité de l'air, EBER reste concerné par des dépassements de valeur (réglementaire ou OMS) induisant une exposition des populations (NO₂, O₃ et Particules). Le territoire d'EBER est intégré dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise.

Suite à des interpellations d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) ayant exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de leur environnement, un Suivi Environnemental Global (SEG) a été lancé par le

Ministère de la Transition écologique et solidaire en janvier 2007 sur le secteur du Pays Roussillonnais.

Dans ce contexte, EBER a été lauréat en 2019 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Plan Régional Santé Environnement 3 visant à accompagner des collectivités qui s'engagent dans la préservation de la qualité de l'air. La candidature porte sur l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la qualité de l'air, qui pourra concerner l'ensemble des secteurs d'activité avec des effets positifs sur la qualité de l'air et la prise en compte du changement climatique.

CONTENU

Descriptif

Elaboration d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision (Carte Stratégique Air) permettant :

- Identifier des secteurs géographiques à enjeu, des populations exposées et des Equipements Recevant du Public Vulnérable (ERP) présents (crèches, équipements médicaux...)
- Hiérarchiser les zones du territoire sous l'angle de la qualité de l'air à partir de données stables (5 ans) et des polluants à enjeux (NO2, PM10, PM2,5),
- Identifier les établissements recevant des populations vulnérables les plus exposés et de réfléchir à la mise en œuvre d'actions pour réduire cette exposition,
- Adapter les projets d'aménagement selon leur niveau d'exposition à la pollution atmosphérique en application de la démarche Eviter (localisation), Réduire et Compenser (morphologie, organisation interne et fonctionnelle...),
- Transcrire des problématiques qualité de l'air dans le PLUi et dans les projets d'aménagement

Actions de prévention/sensibilisation des acteurs

Animation auprès des élus et techniciens en charge de l'urbanisme dans les communes en lien avec la fiche aménagement et Changement Climatique

Boîte à outils ou vadémécum commun avec la fiche aménagement et Changement Climatique. Coordination des divers schémas de l'EPCI (habitat, urbanisme, déplacement...)

Gains attendus :

pas de gain en émission, mais gain de connaissance en exposition des polluants

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT-SAARRA : Fiche-Action 03 « Etude d'impact santé »

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE

Protéger les populations vulnérables : élaborer un outil de diagnostic et de décision pour hiérarchiser les zones du territoire et identifier les établissements recevant des populations vulnérables

À FAIRE	Adapter les projets d'aménagement selon leur niveau d'exposition à la pollution atmosphérique selon la démarche ERC
À FAIRE	Coordination des divers schémas de EPCI : habitat, urbanisme, aménagement
À FAIRE	Actions de prévention/ sensibilisation des acteurs aux problématiques de la qualité de l'air (élus, techniciens, acteurs de la santé...) création de supports de communication
EN COURS	Mener une approche urbanisme santé et accompagner la prise en compte de ces problématiques dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2026

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard, M. Mondange, M. Mercier</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DREAL, DDT, ARS, OSIRIS, INSPIRA, VINCI</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement, Aménagement, Santé</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

- Jours d'activation du dispositif préfectoral lié à la pollution atmosphérique
- Part de la population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle de NO2
- Part de la population exposée à des dépassements de la valeur limite annuelle de PM10

4.2.2 - Améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments

Cible(s) : élus, techniciens, habitants, usagers des services

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduction des émissions de polluants atmosphériques.
- Amélioration de la qualité de l'air dans les environnements intérieurs.
- Développement d'un environnement favorable à la santé.
- Inscire la thématique dans le contrat local de santé

CONTEXTE

L'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé environnement. De nombreuses substances et agents sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (appareils à combustion), matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration... De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90%, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, d'enseignement, des moyens de transport, ...) en fait une préoccupation de santé publique.

Une mauvaise qualité de l'air peut favoriser des troubles de santé alors qu'une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants, ainsi que sur l'apprentissage des enfants.

La loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). Ainsi, la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) est obligatoire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les crèches depuis 1er janvier 2018, et dans les centres de loisirs, les collèges et les lycées depuis le 1er janvier 2020. Elle le sera en janvier 2023 pour les autres ERP (décret n° 2015-1000 du 17 août 2015).

CONTENU

Descriptif

Surveiller et Améliorer la qualité de l'air dans les ERP du territoire au-delà du cadre réglementaire

- Réaliser des audits (campagne de mesures de polluants, mutualisation des contrôles) des ERP puis établir un plan d'actions.

- Choisir des mobiliers, fournitures, produits d'entretiens, matériaux naturels faiblement émetteurs.

Actions de prévention/sensibilisation tous publics

- Lancer une campagne d'information à destination du grand public en matière de qualité de l'air intérieur (rappeler les gestes simples...)
- Réaliser des actions de communication à destination des collectivités locales (EPCI, communes) et des techniciens (personnels scolaires, centres de loisirs...)
- Sensibiliser les professionnels du bâtiment concernant la qualité de l'aération-ventilation dans le cadre de rénovations énergétiques

Gains attendus :

Pas de gain en GES, énergie, EnR

Gains faibles pour les polluants

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : L'amélioration de l'isolation des bâtiments peut entraîner un risque de détérioration de la qualité de l'air intérieur si la qualité de l'aération-ventilation des bâtiments n'est pas performante.
- Points de vigilance environnementaux : -

TACHES PROGRAMMEES

1/4 tâches réalisées (soit 25 %)

À FAIRE	Surveiller et améliorer la qualité de l'air dans les ERP du territoire : choisir des mobiliers, fournitures, produits d'entretiens et matériaux faiblement émetteurs
À FAIRE	Actions de prévention : sensibilisation tous publics : lancer une campagne d'information et des actions de sensibilisation/prévention à destination du grand public
À FAIRE	Actions de prévention : sensibilisation tous publics : sensibiliser les professionnels du bâtiment sur la qualité de la ventilation dans le cadre des rénovations énergétiques
RÉALISÉE	Equiper les bâtiments ERP communautaires de capteurs de CO2 et faire un suivi

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. André Mondange</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DREAL, DDT, ARS, CCI, CMA, CDA</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement, Petite Enfance, Technique, Santé</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>budget capteurs CO2 : 37 000 €</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

- Actions de sensibilisation/prévention sur la qualité de l'air

Axe 5 : Promouvoir les pratiques décarbonées et privilégier les ressources et l'économie locales



Orientation 1 : Développer la production d'ENR et de récupération

5.1.1 - Concrétiser des projets de production d'énergies renouvelables

Cible(s) : entreprises, collectivités, particuliers

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Mettre en place une planification et une programmation énergétique partagée.
- Impulser une véritable dynamique de projets locaux opérationnels dans les années à venir et les accompagner en matière d'acceptabilité.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Diversifier le mix énergétique du territoire.
- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de son PCAET, EBER a pu, via ses diagnostics territoriaux puis sa stratégie territoriale, révéler la situation énergétique du territoire et mettre en avant des potentiels de développement.

Au niveau de sa situation énergétique, EBER est un territoire fortement consommateur d'énergie (3 443 GWh) du fait notamment de la présence d'activités industrielles importantes et d'infrastructures consommatrices comme l'autoroute. En 2015, la production d'énergies renouvelables (ENR) s'élevait à 299 GWh : 4 GWh d'électricité verte (soit 0,7% des consommations énergétiques électriques du territoire) et de chaleur renouvelable (soit 15% des consommations énergétiques en chaleur).

De nombreux projets ENR, notamment privés (méthanisation, photovoltaïque, éolien...), voient le jour, ou sont en réflexion, sans forcément s'inscrire dans une stratégie partagée et une cohérence territoriale.

À travers sa stratégie territoriale, la Communauté de Communes souhaite développer sa production d'ENR (+ 263 GWh d'ici 2030 et + 604 GWh d'ici 2050) à travers des filières locales dont le potentiel est important :

- Filière photovoltaïque

Potentiel : filière avec l'un des plus gros potentiels de développement estimé (200 GWh).
Objectif de produire 36 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 40 GWh via cette filière en 2025.

- Filière biomasse (bois énergie, miscanthus)

Potentiel : potentiel de développement estimé à 150 GWh.
Objectif de produire 29 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 130 GWh via cette filière en 2025.

- Filière biogaz (méthanisation)

Potentiel de développement estimé à 65 GWh.
Objectif de produire 17 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 17 GWh via cette filière en 2025.

- Filière récupération de chaleur (chaleur fatale)

Potentiel : important du fait de son activité industrielle, de l'ordre de 330 GWh/an.
Objectif de produire 10 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 10 GWh via cette filière en 2025.

- Filière solaire thermique

Potentiel de développement estimé à 50 GWh.
Objectif de produire 6 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 8 GWh via cette filière en 2025.

- Filière géothermie (pompes à chaleur)

Potentiel de développement estimé à 18 GWh.
Objectif de produire 5 GWh entre 2015 et 2025 pour atteindre une production de 28 GWh via cette filière en 2025.

- Filière éolien

Potentiel : du fait de son positionnement en vallée du Rhône, le potentiel éolien est important (200 GWh).
Les contraintes locales et l'acceptabilité des riverains compliquent la mobilisation de ce potentiel. C'est pourquoi le territoire ne vise pas l'installation d'éoliennes d'ici 2025.

Le territoire doit encore enrichir et préciser ses objectifs de production d'ENR, identifier, de manière concertée, les secteurs prioritaires de développement des ENR ou de récupération de chaleur et programmer, dans le temps et l'espace, la mise en œuvre opérationnelle de sa politique ENR.

CONTENU

Descriptif

Réaliser une étude de planification et de programmation énergétique renouvelable et de récupération
L'étude de planification énergétique vise le développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire EBER en :

- réalisant un état des lieux énergétique complet ;
- définissant un scénario des besoins énergétiques futurs du territoire ;
- identifiant les gisements/potentiels de production énergétique ;
- élaborant une stratégie de mise en œuvre opérationnelle ;
- rédigeant un plan d'actions pluriannuel (identifier des projets concrets et structurants pouvant être mis en œuvre à court, moyen et long terme).

Promouvoir et suivre les projets locaux d'ENR

- Réalisation par les communes et l'intercommunalité de projets photovoltaïques ou de production de chaleur.
- Promotion des projets privés (méthanisation, chaleur fatale, photovoltaïque...).

Développer la production d'hydrogène vert utilisé dans l'industrie

- Gaz fortement utilisé par l'industrie de la chimie, plusieurs industriels s'interrogent sur les opportunités de production d'hydrogène vert sur site, sur le traitement et stockage d'hydrogène coproduit dans leurs procédés et sur sa valorisation énergétique (projet CatVIC, projet Cashemir).

Gains attendus

- GES:

29 GWh biomasse = 4,4 ktCO₂

17 GWh méthanisation = 2,9 ktCO₂

6 GWh solaire thermique = 0,9 ktCO₂

5 GWh géothermie = 0,75 ktCO₂

- ENR:

Biomasse : + 29 GWh d'ici 2025

Méthanisation : + 17 GWh d'ici 2025

Solaire thermique : + 6 GWh d'ici 2025

Géothermie : + 5 GWh d'ici 2025

Photovoltaïque : + 36 GWh d'ici 2025

Projet Cashemir : économie de 34 000 tonnes de CO₂ par an, sur 10 ans.

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - Une recherche de complémentarité des réseaux (gaz, biomasse...) sera à mener afin d'avoir un développement des ENR pertinent. Ainsi, le biogaz et la récupération de chaleur seront privilégiés dans les communes urbaines du territoire, car déjà desservies par un réseau de gaz ou proches d'un site de production de chaleur fatale,

alors que la biomasse (bois, miscanthus) sera favorisée dans les communes plus rurales du territoire.

- Le territoire devra s'assurer que le développement de la filière bois énergie ne dégrade pas davantage la qualité de l'air dans les zones concernées par un Plan de Protection de l'Atmosphère ou un Suivi Environnemental Global. En lien avec la Charte Forestière, il faudra être vigilant sur la gestion et l'exploitation forestière et sur la performance des appareils de chauffage.
 - Concernant le développement du photovoltaïque et de l'éolien, un point de vigilance en lien avec le SCoT sera à avoir en matière de consommation d'espace et d'impact sur les paysages et le bâti patrimonial.
 - La question de la durabilité et du réemploi de ces installations sera également en prendre en compte dans le cadre du développement de ces filières énergétiques.
 - Etre vigilant sur l'apparition de projets d'ombrières agrivoltaïques permettant d'associer, de manière étagée sur une même surface, une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole.
 - Le développement de la filière méthanisation fera l'objet de vigilance de la part du territoire par rapport aux capacités limitées d'injection dans le réseau de distribution gaz, de quantité de CIVE valorisées, de volumes d'eau consommés et de gestion des digestats.
- Points de vigilance environnementaux : Concernant le développement du photovoltaïque et de l'éolien, un point de vigilance en lien avec le SCoT sera à avoir en matière d'impact sur la biodiversité (faune aviaire...).

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°3 « Energies renouvelables » ; objectifs opérationnels « Elaborer un schéma directeur ENR »

SCOT : Accompagner la transition énergétique et climatique

TACHES PROGRAMMEES

6/14 tâches réalisées (soit 43 %)

À FAIRE	Réaliser une étude de planification et programmation énergétique renouvelable et de récupération
À FAIRE	Développer la production d'hydrogène vert utilisé par l'industrie
EN COURS	Promouvoir et suivre les projets locaux d'EnR réalisés par les communes ou EBER (projets photovoltaïques ou de production de chaleur)
EN COURS	Promouvoir et suivre les projets locaux d'EnR : promotion des projets privés (méthanisation, chaleur fatale, PV,..)
EN COURS	Proposer une ingénierie mutualisée pour faciliter la concrétisation des projets PV
EN COURS	Réaliser une étude de faisabilité de méthanisation des boues de station

	d'épuration du territoire communautaire
EN COURS	Animer un groupe de travail (composé d'élus) spécifique ENR
EN COURS	Proposer aux industriels, dans le cadre des conventions avec les consulaires, des outils spécifiques et incitatifs pour développer la production d'ENR
RÉALISÉE	Réaliser une étude sur le potentiel PV bati EBER (début 2023 AGEDEN/TE38)
RÉALISÉE	Elaborer une stratégie de massification du photovoltaïque sur le patrimoine public
RÉALISÉE	Réaliser une étude juridique sur les structures de portage de la production photovoltaïque (2023)
RÉALISÉE	faire un recensement des projets photovoltaïques communaux (2023)
RÉALISÉE	Proposer des ateliers thématiques aux élus sur les ENR (oct 2023)
RÉALISÉE	Proposer un numéro spécifique pour les entreprises (programme avec l'AGEDEN, TE38) pour les accompagner dans leur projet

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027.

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : TE38, AGEDEN, ADEME, Région, CCI, CMA, CDA, industriels, CNR, EDF CNPE, GRDF, Energ'Isère, CFT, agriculteurs, développeurs de projets d'énergies renouvelables, Bailleurs sociaux</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie, Technique, Aménagement, Urbanisme</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Etude juridique montage PV : 6 480 €HT</p> <p>Accompagnement des communes PV EBER : 75 000€ pour 3 ans (convention AGEDEN)</p> <p>Etude méthanisation : 44 000€ HT</p> <p>Plan pluriannuel d'investissement PV : 1 500 000 €</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (3/3)	GES (3/3)	Qualité de l'air (3/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Nombre d'installations PV sur le bâti public
	2020	Energie produite par les ENR installées pendant l'année
	2020	Volume de biométhane injecté dans le réseau annuellement

5.1.2 - Travailler sur l'acceptabilité des projets de production EnR

Cible(s) : entreprises, collectivités, particuliers

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Diversifier le mix énergétique du territoire.
- Améliorer la perception et l'acceptation des énergies renouvelables et des projets associés.
- Faire émerger des projets d'ENR collectifs de citoyens et/ou publics.
- Réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

CONTEXTE

En parallèle de ses actions visant à réduire les consommations énergétiques du territoire, la Communauté de Communes souhaite développer la production d'énergies renouvelables (EnR) locales. Les diagnostics territoriaux puis la stratégie territoriale ont mis en avant des potentiels de développement et ont défini des objectifs de production à l'horizon 2030 et 2050.

Mais, si les Français sont largement favorables au développement des énergies renouvelables, ils deviennent beaucoup plus réticents quand ils se retrouvent directement confrontés à un projet installé à proximité. Les a priori ou craintes exprimées varient en fonction de l'énergie produite :

- Pour le bois-énergie : impact sur la qualité de l'air, impacts paysagers des coupes rases et capacité des forêts locales à alimenter les chaufferies bois.
- Pour le solaire photovoltaïque : impact carbone des modules, provenance du matériel et recyclage en fin de vie.
- Pour l'éolien : impacts paysagers, bruits et démantèlement en fin de vie.
- Pour la méthanisation : odeurs, rotations de camions et risques de l'installation.

Outre l'acceptabilité des particuliers, l'atteinte des orientations du PCAET nécessitera une implication forte des citoyens et des acteurs locaux (notamment communes et entreprises) dans le développement de projets. L'objectif sera donc de favoriser la construction d'initiatives citoyennes et locales autour des énergies renouvelables, allant par exemple jusqu'au portage de projets par les habitants du territoire.

CONTENU

Descriptif

Sensibiliser et informer sur les énergies renouvelables

- Organisation de temps de concertation et de communication afin d'effacer les craintes et les idées reçues, de soulever les difficultés d'acceptabilité (réunions publiques ou ciblées, visites de sites, publications sur réseaux sociaux/site internet/magazines...).
- Sensibilisation des particuliers à l'installation de panneaux photovoltaïque via la mise en place d'un cadastre solaire et sur l'intérêt économique que peut représenter l'investissement dans les projets photovoltaïques.
- Organisation de réunions pour sensibiliser les citoyens et les informer sur le dispositif de centrales villageoises photovoltaïques.
- Réflexion sur l'opportunité de mener un projet éolien co-construit avec les habitants du territoire (création d'une SEM).

Accompagner les collectivités et les acteurs économiques dans leurs réflexions sur le développement de projets ENR :

- Sensibilisation des élus/techniciens et des entreprises sur les ENR via notamment des visites d'installations, des formations ou des conférences/séminaires.
- Inciter les collectivités et entreprises à « verdir » leur approvisionnement en gaz (garanties d'origine).
- Prévoir que les documents d'urbanisme ne soient pas bloquants pour les futurs projets d'ENR.
- En lien avec la chambre d'agriculture et la stratégie agricole et alimentaire territoriale :
 - accompagner la création d'unité de méthanisation et leur acceptabilité
 - expérimenter l'agrivoltaïsme.

Gains attendus

40 GWh photovoltaïque en 2025 0 GWh éolien en 2025

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques :
 - Concernant le développement du photovoltaïque et de l'éolien, un point de vigilance en lien avec le SCoT sera à avoir en matière de consommation d'espace et d'impact sur la biodiversité, les paysages et le bâti patrimonial.
 - La question de la durabilité et du réemploi de ces installations sera également à prendre en compte dans le cadre du développement de ces filières énergétiques.
 - Etre vigilant sur l'apparition de projets d'ombrières agrivoltaïques permettant d'associer, de manière étagée sur une même surface, une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole.
- Points de vigilance environnementaux : -

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS :

Brique n°3 « Energies renouvelables » ; objectifs opérationnels « Réalisation d'un cadastre solaire » et « Mobilisation de l'épargne citoyenne »

SCOT : Accompagner la transition énergétique et climatique

TACHES PROGRAMMEES

3/11 tâches réalisées (soit 27 %)

À FAIRE	En lien avec la stratégie agricole, sensibiliser les agriculteurs sur les EnR (visite, échange d'expérience ..)
À FAIRE	communiquer aux habitants sur les installations ENR d'EBER
EN COURS	Sensibiliser les élus et techniciens en animant un groupe de travail spécifique
EN COURS	Intégrer dans les documents de planification, d'urbanisme le développement des ENR (PLUI)
EN COURS	Accompagner les entreprises à la transition énergétique et environnementale (convention CMA/CCI)
EN COURS	Informier et expérimenter sur la thématique de l'agrivoltaïsme
EN COURS	expérimentation avec le CRAIG et le département sur la modélisation des bâtiments pour évaluer la pré-faisabilité PV
EN COURS	Expérimenter avec la chambre d'agriculture sur l'autonomie énergétique de l'irrigation
RÉALISÉE	Sensibiliser et informer sur les EnR : organiser des temps de concertation et de communication (AGEDEN) Conférence PV en maison individuel octobre 2023
RÉALISÉE	Accompagner la création d'une centrale villageoise (convention AGEDEN 2023-2024)
RÉALISÉE	Installer des unités de méthanisation agricoles en injection

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	07-11-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel	Budget - complément : Atelier sensibilisation élus/techniciens communaux

<p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : TE38, AGEDEN, ADEME, Région, Département, CCI, CMA, CDA, GRDF, CFT</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie ; Technique ; Aménagement ; Urbanisme ; Communication</p>	<p>: convention AGEDEN</p> <p>Beaucoup de dépenses seront réalisées en interne grâce au service communication.</p> <p>Investissement méthanisation : 17 millions d'€</p> <p>Etude irrigation : 20 000€</p> <p>Expérimentation agrivoltaïsme : 2 millions d'€</p> <p>Un budget est attribué à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours du PCAET précisera les budgets engagés.</p>
---	--

IMPACTS

Energie (2/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
	2020	Nombre d'installations PV sur le bati public
4 valeur précédente : 4	2023	Nombre de manifestations de sensibilisation et d'information autour des ENR par an
	2020	Nombre de participants aux manifestations de sensibilisation et d'information autour des ENR par an

Orientation 2 : Inciter les changements dans les domaines agricole, forestier et alimentaire

5.2.1 - Renforcer la production de bois local

Cible(s) : entreprises, collectivités, gestionnaires, propriétaires

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Créer une dynamique locale autour de la valorisation des essences locales et des filières de transformation liées.
- Améliorer la séquestration carbone via les produits forestiers.
- Substituer les matériaux énergivores par les produits bois.

CONTEXTE

Avec 8 123 ha, la forêt couvre 20% du territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Les milieux forestiers sont regroupés autour des reliefs de collines mais également en bordure des cours d'eau. Dominée par le châtaignier, la forêt se caractérise par la présence de peupleraies. Plusieurs secteurs composent ce territoire :

- Le secteur de la vallée du Rhône se caractérise par la présence de bois tendre type saule et frêne, accompagnés de peupleraies (île de la Platière notamment).

- Le secteur de plaine est marqué par des peuplements de feuillus qui ponctuent les terres agricoles alors que des peupleraies sont présentes aux abords des principaux cours d'eau (Varèze, Sanne).
- Le secteur de relief (balmes viennoises, Bonnevaux) est couvert par des forêts de feuillus.

La production de bois énergie (bois bûche, plaquette), de piquets (châtaignier) voire de bois d'œuvre (plus confidentielle) sont les débouchés économiques du bois local.

La mobilisation de ce bois est rendue complexe par le caractère majoritairement morcelé et privé de cette forêt. Depuis 2014, une Charte Forestière de Territoire (CFT Bas-Dauphiné et Bonnevaux) a été mise en place afin de permettre une gestion durable de la forêt et d'intégrer pleinement son aspect multifonctionnel (ressource économique, espace de loisirs, milieu naturel).

CONTENU

Descriptif

- Créer les conditions de valorisation des bois locaux

- Sensibiliser et communiquer sur la forêt et la filière bois (promotion des entreprises, formation élus/techniciens, animations scolaires, festival "les forestivités" ...).
- Inciter au recours au bois dans la commande publique (construction ou rénovation, mobilier...).
- Participer aux démarches locales, notamment sur le Robinier et le Peuplier.

- Structurer l'espace forestier

- Favoriser la création de desserte sur les secteurs à enjeux (état des lieux, cartographie...)
- Cartographier l'état des chemins ruraux sur les communes
- Déclarer un chemin d'exploitation forestière (mise en oeuvre du mode opératoire)

Gains attendus

- Gains GES: séquestration carbone par bois d'œuvre
- EnR: Gains importants

Points de vigilance

- Points de vigilance environnementaux :
 - Veiller à une gestion durable de la forêt en renouvelant les arbres abattus.
 - Veiller à limiter les surfaces de bois coupées pour éviter les risques de rompre des continuités écologiques.
 - Veiller à préserver les espèces protégées.

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole

TACHES PROGRAMMEES

6/9 tâches réalisées (soit 67 %)

EN COURS	Créer les conditions de valorisation des bois locaux: participer aux démarches locales, notamment sur Robinier et le Peuplier (visite, séminaire...)
EN COURS	Structurer l'espace forestier : favoriser la création de dessertes sur les secteurs à enjeux
EN COURS	Structurer l'espace forestier : cartographier l'état des chemins ruraux
RÉALISÉE	Créer les conditions de valorisation des bois locaux: sensibiliser des scolaires (Animations scolaires, festival...)
RÉALISÉE	Créer les conditions de valorisation des bois locaux: réaliser un chantier construction bois et communiquer via des visites de chantier (cinéma de l'Oron en béton bois)
RÉALISÉE	Structurer l'espace forestier: mettre en œuvre le mode opératoire de la charte forestière
RÉALISÉE	Financer et participer à l'animation des chartes forestières
RÉALISÉE	Créer les conditions des bois locaux : sensibiliser et communiquer sur la forêt et la filière bois (festival forestivités (tous les 2 ans))
RÉALISÉE	Proposer des documentaires sur la forêt (médiathèque)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel / M. Manin Gilbert</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Département, communes, SCoT, CCI, CMA, CDA, COFOR, ONF, FIBOIS 38, CRPF,</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p> <p>Financement de la CFT Bas Dauphiné Bonnevaux : 7 000€/an</p> <p>- animations scolaires : 13 000 € part EBER 3</p>

<p>SAFER, ASLGF</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie, Urbanisme, Aménagement, Marchés publics</p>	<p>700€</p> <p>- cartographie des chemins communaux : 3 000€ part EBER 1 100€</p> <p>- festival : 5000€/festival</p>
---	--

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (2/3)

INDICATEURS

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Participants aux réunions d'informations organisées par la charte forestière |
|--|

5.2.2 - Favoriser une agriculture locale

Cible(s) : entreprises, collectivités, particuliers

FINALITÉS

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Définir une véritable politique communautaire agricole et alimentaire territoriale.
- Encourager les filières de commercialisation et de production courtes et locales.
- Réduire l'empreinte carbone de l'assiette du consommateur.
- Préserver durablement le foncier agricole et ses capacités de stockage de CO2.

CONTEXTE

L'agriculture sur EBER, dominée par la polyculture et le polyélevage, est une activité prépondérante. Le plateau de Louze, la plaine de Chonas-St-Prim et la plaine de Bièvre-Liers-Valloire constituent des secteurs à forts enjeux agricoles. La partie Nord-Est du territoire est quant à elle marquée par un relief davantage vallonné où subsiste des activités d'élevage. Les exploitations sont diversifiées même si 2 filières dominent : les fruits (arboriculture et petits fruits) et les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux). L'industrie agroalimentaire est également présente notamment autour de l'expédition-transformation du fruit.

Les données du Recensement Général Agricole (RGA) de 2020 indiquent 20 545 ha de surfaces agricoles utiles (50% d'EBER) pour 400 exploitations. Le territoire perd 65,5 ha/an de terres agricoles entre artificialisation et perte d'usage agricole (résidentiel, loisir). De plus, des projets consommateurs de foncier agricole sont en cours.

Outre le maintien de l'activité agricole et la production de richesses locales, le développement et la promotion d'une agriculture et d'une alimentation locales vont permettre d'agir positivement sur les consommations énergétiques et les émissions des GES de ces secteurs.

Un certain nombre de démarches existent (AMAP, Points de vente collectifs, ReColTer, marchés, épiceries solidaires, ZAP de St-Prim...) mais elles seront à conforter/développer notamment l'approvisionnement local au sein des collectivités locales (loi EGALIM avec 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio, d'ici 2022) et des entreprises/industries (nouvelles filières, nouveaux produits).

CONTENU

Descriptif

Encourager les circuits courts et les filières territoriales

- Mettre en place une stratégie agricole et alimentaire territoriale afin d'accompagner au mieux les acteurs et les filières agricoles et alimentaires du territoire.
- Décliner les actions du PAA 38 avec les acteurs de l'alimentation du territoire (agriculteurs, commerçants, artisans, GMS...)
- Sensibiliser et accompagner l'acheteur public (EPCI et communes) à l'utilisation de produits locaux.
- Promouvoir les circuits courts et communiquer sur une alimentation locale (Fête du fruit rouge, marché à la ferme, guide des producteurs...)
- Impliquer le territoire dans des démarches inter-territoriales (PATLY...).
- Conforter des outils locaux (légumeries, silo...) et structurer des filières (étude BNI, expérimentation légumes surgelés).

Préserver le foncier

- Sensibiliser les acteurs aux outils de préservation du foncier.
- Accompagner et promouvoir les démarches de préservation du foncier.
- Juger de l'opportunité de réaliser un PAEN sur le territoire.
- Qualifier la dynamique de friches agricoles sur le territoire.
- Créer un réseau intercommunal d'appui au foncier et à la transmission/installation

Gains attendus

- Stratégie agricole alimentaire territorial en cours de définition 2020-2021
Pas de gain estimable pour le moment

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique n°6 « Ressources – Efficacité matière » ; objectifs opérationnels « Dresser l'inventaire des productions locales » et « Promouvoir les circuits courts »

SCOT : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole
Mettre en place des politiques publiques permettant la maîtrise du foncier

TACHES PROGRAMMEES

7/18 tâches réalisées (soit 39 %)

À FAIRE

Préserver le foncier : sensibiliser les acteurs aux outils de préservation du foncier

À FAIRE

Préserver le foncier : juger de l'opportunité de réaliser un PAEN sur le

	territoire
À FAIRE	Encourager les circuits courts : 2024-2026 promouvoir les circuits courts et communiquer sur le monde agricole (étude sur les nouveaux débouchés)
À FAIRE	Mise en place d'aides financières aux agriculteurs
À FAIRE	Réaliser un court métrage sur l'alimentation locale
EN COURS	Encourager les circuits courts : Sensibiliser et accompagner l'acheteur public et les acteurs de la restauration collective à l'utilisation des produits locaux
EN COURS	Encourager les circuits courts: Impliquer le territoire sur des démarches inter- territoriales (Patly, Radar)
EN COURS	Préserver le foncier: Créer un réseau intercommunal d'appui au foncier, à la transmission/installation
EN COURS	Encourager les circuits courts : décliner les actions du PAA38 (pôle agroalimentaire de l'Isère) avec les acteurs de l'alimentation du territoire
EN COURS	Structurer des filières (filière Bas Niveau Intransit (étude d'opportunité) , expérimentation légumes congelés)
EN COURS	Préserver le foncier : Réaliser une étude sur les friches du plateau de Louze
RÉALISÉE	Encourager les circuits courts : 2022-2023 promouvoir les circuits courts et communiquer sur le monde agricole (participation aux foires à la Dinde de Sablons, fruits rouges, marché à la ferme
RÉALISÉE	Élaborer une stratégie agricole et alimentaire territoriale
RÉALISÉE	Conforter les outils : réalisation d'une nouvelle légumerie Saint Prim
RÉALISÉE	Agrandissement de l'atelier de transformation gelifruit à Chanas
RÉALISÉE	Valorisation des circuits courts : réalisation du guide des producteurs et mise à jour annuel
RÉALISÉE	Encourager les circuits courts : mise en place d'un réseau local sur la restauration collective
RÉALISÉE	Mise en place de visites d'exploitation agricole (randonnées découvertes)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Duranton Robert</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Région, Département, communes, SCoT, CDA, PAA 38, agriculteurs, syndicats, DDT, SAFER, ADABIO, MSA</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Economie, Environnement, Tourisme, Préservation des ressources et Grand cycle de l'eau, Communication, Urbanisme, Aménagement, Santé</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Guides producteurs : 4 600 €</p> <p>Stratégie agricole : 50 000 €</p> <p>Légumerie et agrandissement : 2 000 000 € d'investissements privés avec aides publiques</p> <p>Etude friches plateau de Louze : 30 000 €</p> <p>Participation annuelle au pole agroalimentaire départemental : 10 000 €</p> <p>Etude sur les nouveaux débouchés : 30 000 €</p> <p>Court métrage : 2 500 €</p> <p>Etude de faisabilité de mise en place d'aide publiques et mise en place des aides : 100 000 €/aide</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (1/3)	GES (1/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<p>69Nombre</p> <p>valeur précédente : 64 (8%)</p>	2023	Nombre d'agriculteurs référencés dans le guide des producteurs

- Nombre de visiteurs aux fêtes agricoles
- Volume annuel de légumes sous vide traité par la légumerie

Orientation 3 : Réduire les déchets et promouvoir l'économie circulaire

5.3.1 - Réduire la production de déchets

Cible(s) : établissements scolaires, établissements professionnels (maisons de retraite ...), habitants, familles fréquentant le pôle petite enfance

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Agir sur les comportements de production des déchets, liant la production de déchets au coût de gestion des déchets.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Promouvoir les couches lavables.
- Massifier les achats des produits.
- Diminuer la nocivité des produits, en lien avec leur conception

CONTEXTE

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans. Le traitement des déchets est responsable de 3% des émissions de gaz à effet de serre (GES), en France. De la production du bien au traitement du déchet, les étapes d'extraction des matières premières, le processus de fabrication du bien, son emballage, son transport engendrent des consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Un habitant de la communauté de communes produit entre 659 Kg/hab./an et 746 Kg/hab./an de déchets ménagers et assimilés, tous flux confondus.

La production d'ordures ménagères, en Kg/hab./an croît chaque année, principalement en lien avec l'usage des déchèteries.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit un objectif de réduction de la production de déchets de 10% entre 2015 et 2020.

L'économie circulaire s'inscrit dans la transition énergétique et écologique, cherchant à rompre le modèle de l'économie linéaire : extraire – fabriquer - consommer - et jeter. Il s'agit de limiter la consommation et l'exploitation des ressources.

Il y a des initiatives existantes développées par d'autres territoires comme le label Zéro Déchets de l'ADEME et la mise en place d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

CONTENU

Description

Instaurer une tarification incitative, unifiant les modalités de contribution au service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la communauté de communes, permettant d'établir un lien entre les quantités/les gestes de tri des déchets produits et le financement du service.

- Réaliser des animations pour éviter/limiter le gaspillage alimentaire auprès des établissements scolaires et autres entités.
- Accompagner le pôle petite enfance de la communauté de communes sur la mise en place de couches lavables
- Etablir une fiche dédiée au service de maintenance et livraison des bacs afin de déterminer la liste des documents à remettre à l'habitant lors de la distribution d'un bac neuf.
- Utiliser des produits d'entretien moins nocifs pour le nettoyage des bâtiments EBER en privilégiant les produits écolabellisés.

Gains attendus :

Réduire de 10% de taux de déchets compostables contenus dans les OM > Gains GES: 0,4 ktCO₂e

Réduire de 30% le gaspillage alimentaire supposé être de 25% des denrées achetées > Gains GES: 0,067 ktCO₂e

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Valoriser les diverses et nombreuses ressources du territoire

TACHES PROGRAMMEES

0/5 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Accompagner le pôle Petite Enfance de EBER sur la mise en place de couches lavables
À FAIRE	Etablir une fiche dédiée au service de maintenance et livraison des bacs afin de déterminer la liste des documents à remettre lors de la livraison de bacs
À FAIRE	Utiliser des produits d'entretien moins nocifs pour le nettoyage des locaux EBER en privilégiant les produits écolabellisés
EN COURS	Instaurer une tarification incitative

EN COURS

Réaliser des animations pour éviter/limiter le gaspillage alimentaire auprès des scolaires et autres

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel / Garnier Jacques</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : ADEME, CITEO, SICTOM de la Bièvre, communes membres, centres sociaux</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Enfance - Jeunesse, Marchés publics, Technique</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p> <p>Réalisation d'animation contre le gaspillage alimentaire :</p> <p>Instauration de la tarification incitative :</p> <p>Utilisation de produits d'entretien écolabellisés :</p> <p>Accompagner le pôle Petite Enfance de EBER sur la mise en place de couches lavables</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
------------------	-------	---------------------

- Nombre de composteurs distribués sur le territoire
- Marchés publics comprenant un critère de réduction des déchets ou diminution de la nocivité
- Nombre d'animations auprès des scolaires par année scolaire
- Nombre de refus du bac vert incluant une sensibilisation
- Volume annuel d'ordure ménagère résiduelle

5.3.2 - Valoriser les déchets et leur réemploi

Cible(s) : habitants, commerçants, écoles, organisateurs de manifestations

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Limiter l'usage du bac d'ordures ménagères résiduels.
- Inciter à l'usage des déchèteries et développer des filières de valorisation.
- Augmenter les performances de recyclage des emballages et du verre des ménages et assimilés.
- Diminuer nos déchets de chantier via la commande publique.
- Généraliser l'usage d'un composteur.
- Permettre la réutilisation et le réemploi.

CONTEXTE

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans. En France, le traitement des déchets est responsable de 3% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et la mise en décharge, malgré les systèmes de captage, est source d'émission de méthane. De la production du bien au traitement du déchet, les étapes d'extraction des matières premières, le processus de fabrication du bien, son emballage, son transport engendrent des consommations d'énergie et des émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Un habitant de la communauté de communes produit entre 659 Kg/hab./an et 746 Kg/hab./an de déchets ménagers et assimilés, tous flux confondus.

La production d'ordures ménagères, en Kg/hab./an croît chaque année, principalement en lien avec l'usage des déchèteries.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit des objectifs de valorisation des déchets :

- réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage à 2025 ;
- porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique à 2025) ;
- recycler 70% des déchets du BTP à 2020.

Dans ce contexte, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 prévoit notamment la création de nouvelles filières pollueur-payeur (jouets, mégots, couches, lingettes ...).

L'économie circulaire s'inscrit dans la transition énergétique et écologique, cherchant à rompre le modèle de l'économie linéaire : extraire – fabriquer -consommer - et jeter. Il s'agit de limiter la consommation et l'exploitation des ressources.

CONTENU

Descriptif

-Instaurer une tarification incitative, unifiant les modalités de contribution au service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de la communauté de communes, permettant d'établir un lien entre les quantités/les gestes de tri des déchets produits et le financement du service. Action intégrée à la fiche action « Réduire la production de déchets » et traitée à ce niveau.

-Étendre les consignes de tri des emballages aux plastiques, en lien avec la prestation du centre de tri et communiquer/sensibiliser. Le périmètre concerné est celui de l'Ex-CC du Pays Roussillonnais, car l'Ex-CC du Territoire de Beaurepaire est déjà en extension des consignes de tri aux plastiques.

-Couvrir les zones blanches ne disposant pas de conteneurs à verre : Péage de Roussillon

-En lien avec la fiche-action sur l'ambrosie et le brûlage des déchets verts, promouvoir la pratique du compostage, via le réseau de guide-composteurs de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône : mise à disposition d'un composteur, conseils et formations.

- Mettre en place et communiquer auprès de la population la procédure de refus de collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (bacs verts), afin de ne pas y retrouver les déchets valorisés en déchèterie ou au niveau du bac de collecte sélective : cartons, déchets verts, verre, bois, etc., et sur les solutions de valorisation existantes.

- Réaliser des animations auprès du grand public et des établissements scolaires sur le tri des déchets.

- Inciter au tri sur les lieux de manifestations temporaires, lors de la demande de fourniture de bacs à la communauté de communes.

-Accompagner les projets de recycleries sur le territoire en lien avec le réseau des déchèteries publiques existantes.

-En lien avec la fiche-action sur la commande publique, définir des cahiers des charges de la commande publique intégrant le tri et la valorisation des déchets de chantiers.

- Poursuivre le travail de valorisation des boues de stations d'épuration en les valorisant en compost

Gains attendus :

Réduire de 10% de taux de déchets recyclables contenus dans les OM > Gains GES: 0,5 ktCO₂e

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : -

SCOT : Valoriser les diverses et nombreuses ressources du territoire

TACHES PROGRAMMEES

1/9 tâches réalisées (soit 11 %)

À FAIRE	Couvrir les zones blanches ne disposant pas de conteneurs à verre : Péage de Roussillon
À FAIRE	Mettre en place et communiquer auprès de la population la procédure de refus de collecte des OM résiduelles et sur les solutions valorisantes
À FAIRE	Inciter au tri des déchets dans les manifestations temporaires
À FAIRE	Accompagner les projets de recyclerie
À FAIRE	Définir des CdC commande publique intégrant le tri et la valorisation des déchets sur les chantiers
EN COURS	Etendre les consignes de tri des emballages et plastiques
EN COURS	Promouvoir la pratique du compostage
EN COURS	Réaliser des animations auprès du grand public et des établissements scolaires
RÉALISÉE	Valorisation des déchets de stations d'épuration, valorisation des boues via le compost

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Monteyremard Axel</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : ADEME, CITEO, SICTOM de la Bièvre, communes membres</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Emploi-Insertion, Petite Enfance, Marchés publics, Communication</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Animations tri :</p> <p>Promotion du compostage :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
------------------	-------	---------------------

- Volume de verre recyclé
- Volume annuel d'emballage recyclé
- Taux de valorisation des déchets de chantiers des marchés publics EBER
- Animation contre le gaspillage et la réutilisation

Axe 6 : Aménager et adapter le territoire pour un fonctionnement durable

**Aménager et adapter le territoire pour
un fonctionnement durable
en préservant l'eau
et la biodiversité**



Orientation 1 : Repenser la ville, le territoire pour réduire les déplacements individuels : développer les centres-bourgs

6.1.1 - Constituer des centralités

Cible(s) : collectivités, gestionnaires, propriétaires, entreprises

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Limiter l'étalement urbain.
- Renforcer l'attractivité des pôles urbains.
- Améliorer le cadre de vie.
- Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle.

CONTEXTE

La Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône s'organise autour d'une structure urbaine singulière constituée d'un pôle majeur avec l'agglomération roussillonnaise (Salaise sur Sanne/Péage-de-Roussillon/Roussillon/Saint-Maurice-l'Exil) et de deux pôles secondaires avec St-Clair – Les-Roches et Beaurepaire.

Les centres-villes de Péage-de-Roussillon et de Beaurepaire sont les principales centralités du territoire. Mais ces centralités, vieillissantes, connaissent un déclin du fait du manque d'attractivité des espaces publics, commerces et logements. Cette problématique de désertification des centres-villes favorise l'expansion des zones pavillonnaires et commerciales périphériques.

Afin de limiter l'étalement urbain, un travail de renforcement des centralités du territoire est à mener pour la revitalisation de ces centres-villes (requalification urbaine et paysagère des espaces publics, qualité d'habiter des logements, accueil de nouveaux services et commerces vecteur d'animation, réorganisation de la circulation et du stationnement) et la création de véritables pôles d'échange multimodaux (combinant offre en transports et mobilité douce, offre immobilière et offre commerciale). La redynamisation des centres-villes de l'agglomération est un acte fort du Schéma d'Aménagement Roussillon Saint-Rambert-d'Albon (SAARRA).

Ce renforcement des centralités du territoire permettra de densifier l'existant et de préserver les espaces agricoles, les espaces naturels remarquables et la ressource en eau.

Cette action a été définie dans le cadre du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon (SAARRA) porté Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Celui-ci doit permettre de préciser les dispositions du SCoT, faire émerger un projet commun pour l'ensemble de l'agglomération et articuler les politiques d'aménagement du territoire des différentes communes.

CONTENU

Réalisation d'un Plan Local d'urbanisme intercommunal.

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : Les études et programmes d'aménagement devront intégrer les concepts de transition énergétique et climatique (ENR, mobilité douce, biodiversité, végétalisation, biomatériaux...) et assurer une qualité architecturale, paysagère et environnementale des constructions.
- Points de vigilance environnementaux : -

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT-SAARRA : Fiche-Action 11 « Valoriser les gares comme des composantes urbaines », Fiche-Action 18 « Centres-villes revitalisés », Fiche-Action 19 « Espaces public d'agglomération » et Fiche-Action 23 « Faire émerger la nouvelle centralité autour de la gare de Salaise-sur-Sanne »

TACHES PROGRAMMEES

2/7 tâches réalisées (soit 29 %)

À FAIRE

Redynamiser les centres villes : réfléchir à l'opportunité de requalifier l'espace public du centre ville (place de la République à Roussillon)

À FAIRE

Redynamiser les centres villes : accompagner les acteurs dans la reconquête des locaux vacants

À FAIRE

Poursuivre l'aménagement des gares en véritables pôles d'échanges multimodaux : renforcer l'attractivité des gares

À FAIRE

Poursuivre l'aménagement des gares en véritables pôles d'échanges

	multimodaux : organiser une nouvelle centralité autour de la gare de Salaise, via la création d'un nouveau pôle d'échange multimodal
EN COURS	Lancer une OPAH pour réduire la vacance des logements
RÉALISÉE	Redynamiser les centres villes : réfléchir à l'opportunité de lancer une étude globale de requalification des centres villes (Péage)
RÉALISÉE	Redynamiser les centres villes : requalification de l'espace public du centre ville : place Paul Morand au Péage de Roussillon (travaux de récupération des eaux pluviales, requalification de la place (arbre et fontaine), stationnement

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Genty Philippe</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Etat, Région, Département, communes, SCoT, CCI, CMA, CDA, CAUE, SNCF Réseau, EPORA, ANAH, associations de commerçants d'usagers et d'habitants, Bailleurs sociaux, opérateurs privés</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement, Economie, Aménagement, Transports, Habitat, Voirie</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Redynamiser les centres villes : travaux d'aménagement Peage de Roussillon 3.5 millions €</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3,2%	2021	Taux de vacance des logements

6.1.2 - Stopper l'implantation et l'agrandissement de zones commerciales en périphérie

Cible(s) : collectivités, gestionnaires, propriétaires, entreprises

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Limiter la désertification commerciale des centres-villes.
- Stopper l'expansion des zones commerciales périphériques.
- Rechercher la complémentarité entre les zones commerciales périphériques et les commerces des centres-villes.
- Réduire l'utilisation et la dépendance à la voiture individuelle.

CONTEXTE

Le territoire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône est composé au niveau de l'armature commerciale établie par le SCoT des Rives du Rhône :

- D'un Pôle majeur de périphérie (consommation occasionnelle, exceptionnelle ou quotidienne) avec Salaise-sur-Sanne Green 7 / Jonchain.
- De Pôles de bassin de vie (consommation courante, non quotidienne, hebdomadaire) avec Condrieu - Saint-Clair-du-Rhône, Le Péage-Roussillon, Beaurepaire – Saint Barthélémy.
- De Pôles de proximité intercommunale (consommation quotidienne de première nécessité) avec Roussillon, Saint Maurice L'Exil et Revel-Tourdan.

La dynamique du développement ces dernières années de zones commerciales périphériques (Green 7 à Salaise-sur-Sanne) et de GMS (une dizaine) a permis de limiter l'évasion commerciale et de rendre le territoire moins dépendant de l'extérieur, notamment sur des besoins de consommation occasionnels. En lien avec cette dynamique, le territoire est confronté à une fragilisation des activités commerciales, artisanales et de services dans les centralités urbaines (Péage-Roussillon, Beaurepaire) et villageoises, et à des phénomènes d'implantations commerciales d'opportunité le long des axes routiers.

Le document d'aménagement commercial et artisanal (DAAC) du SCoT des Rives du Rhône, approuvé le 28 novembre 2019, détermine les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable.

Les collectivités locales sont volontaristes pour maintenir leurs commerces de proximité : communes (aménagement de bourgs, maintien du dernier commerce, marchés de plein vent, circuits courts, associations de commerçants...), EPCI (aide aux commerces, partenariat avec les structures d'accompagnement à la reprise/création d'entreprises et les consulaires, soutien aux associations de commerçants intercommunales...).

Des dynamiques collectives sont présentes à travers les Unions Commerciales qu'elles soient communales ou intercommunales.

Une partie du contenu de cette action a été définie dans le cadre du Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon-Saint-Rambert d'Albon (SAARRA) porté Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône. Le SAARRA est un schéma d'aménagement du SCoT qui a été approuvé le 28 novembre 2019. Il doit permettre de préciser les dispositions du SCoT, faire émerger un projet commun pour l'ensemble de l'agglomération et articuler les politiques d'aménagement du territoire des différentes communes.

CONTENU

Réalisation du Plan Local d'urbanisme intercommunal

Points de vigilance

- Points de vigilance stratégiques : Les études et programmes d'aménagement devront intégrer les concepts de transition énergétique et climatique (ENR, mobilité douce, biodiversité, végétalisation, biomatériaux...) et assurer une qualité architecturale, paysagère et environnementale des constructions.
- Points de vigilance environnementaux : -

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT-SAARRA : Fiche-Action 18 « Centres-villes revitalisés », Fiche-Action 19 « Espaces public d'agglomération » et Fiche-Action 20 « Zones commerciales »

TACHES PROGRAMMEES

3/11 tâches réalisées (soit 27 %)

À FAIRE

Réaliser une étude sur les nouveaux modes de consommation et formes de commercialité

À FAIRE

Mettre en place un observatoire de la vacance commerciale : une bourse des locaux professionnels vacants

À FAIRE

Favoriser le développement des chèques cadeaux commerces locaux (communication, recherche de commerçants participants ...)

À FAIRE

Soutenir les marchés de plein vent (communication, création...)

À FAIRE	Favoriser l'entrepreneuriat : Accompagnement individuel des commerces de centre ville sur les aspects juridiques, financiers, marketing, positionnement
EN COURS	Elaborer une offre d'accueil commerciale structurée et de qualité : mettre en place un SAEC (schéma d'accueil économique et commercial)
EN COURS	Élaborer une offre d'accueil commerciale structurée et de qualité : appliquer les orientations du DAAC au niveau des documents de planification EPCI et communes
EN COURS	Accompagner les structures d'accompagnement à la reprise/création d'entreprises et les consulaires pour la proposition d'outils et produits spécifiques
RÉALISÉE	Elaborer une offre d'accueil commerciale structurée et de qualité : soutien à l'association de commerçants Commerce et savoir faire
RÉALISÉE	Elaborer une offre d'accueil commerciale structurée et de qualité : soutenir financièrement les commerçants de centre bourg
RÉALISÉE	Créer des chèques cadeaux commerces locaux

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	21-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Vialatte Régis</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Etat, Région, Département, communes, SCoT, CCI, CMA, CDA, CAUE, EPORA, associations de commerçants d'usagers et d'habitants, opérateurs privés</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement, Economie, Aménagement</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Chèque cadeaux: 37 000 € /an</p> <p>Budget aides entreprises : 100 000 €/an</p> <p>Soutien association de commerçants : 34 000 €/an</p> <p>Accompagner les structures d'accompagnement : ADIE : 15 000€/an , Initiative : 40 000€/an,</p> <p>Convention financière : consulaires 30 000€/an</p> <p>Schéma économique : 47 000€</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
------------------	-------	---------------------

Orientation 2 : Intégrer le réchauffement climatique et adapter l'aménagement du territoire

6.2.1 - Intégrer les concepts et les risques bioclimatiques dans les opérations d'aménagement

Cible(s) : collectivités, habitants

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Sensibiliser et informer sur les mesures et les risques.
- Mise en place d'outils d'aide à la décision en termes d'aménagement.
- Réduire les risques.

CONTEXTE

Le PCAET doit permettre d'intégrer dans les opérations d'aménagement des mesures autour de la prise en compte des concepts climat-air-énergie.

A ce titre le Plan Local d'Urbanisme (PLU), qu'il soit communal ou intercommunal, est un bon support pour la prise en compte de ces mesures sur l'énergie et l'adaptation au changement climatique car il régit l'utilisation des sols, encadre les destinations et formes de constructions et oriente sur l'intégration d'éléments bioclimatiques (couleurs, végétalisation, matériaux, eau pluviale...).

Outre les bénéfices sur le cadre de vie, les consommations d'énergie ou les émissions de GES, ces mesures peuvent être utiles à la santé des habitants via une prise en compte de la qualité de l'air et des îlots de chaleur dans les opérations d'aménagement.

D'un point de vue réglementaire, le PLUi doit prendre en compte les actions du PCAET.

Cette intégration ne pourra se faire que par la transmission d'exemples de mesures adaptées au territoire, la fourniture d'outils d'aide à la décision et la diffusion d'informations aux acteurs locaux.

L'évolution locale du climat, avec une hausse des températures et une évolution de l'intensité des précipitations, aura un impact sur l'intensité des risques naturels. Des mesures d'aménagement et des actions de sensibilisation de la population seront à mettre en place pour préserver le territoire.

CONTENU

Descriptif

Transcription de mesures énergie-climat dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement

- Elaboration d'une boîte à outils ou vadémécum en lien avec la fiche-action « Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants » à destination des communes et maîtres d'ouvrage d'opérations.

Parmi les mesures qui pourront être détaillées dans la boîte à outil pourront figurer les prescriptions suivantes : limiter l'étalement urbain, réduire les îlots de chaleur urbains, prendre en compte le confort d'été, favoriser les énergies renouvelables, réduire la consommation énergétique des équipements, favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, favoriser la biodiversité et les continuités écologiques en ville, désimperméabiliser les sols.

- Réalisation d'outils cartographiques

- En lien avec la fiche-action « Réduire l'exposition de la population aux concentrations de polluants » : Carte stratégique « Air » du territoire identifiant les lieux les plus soumis aux pollutions atmosphériques.

- Carte des îlots de chaleurs urbains et des puits de fraîcheur dans les pôles urbains du territoire (agglomération roussillonnaise et Beaurepaire)

- Communication sur ces outils

Animation auprès des élus et techniciens en charge de l'urbanisme dans les communes en lien avec la fiche aménagement et Changement Climatique

- Prise en compte des risques naturels

- Intégration de l'eau pluviale dans les projets d'urbanisation, d'aménagement

- Réinfiltrer les eaux pluviales dans la nappe localement.

- Retenir des eaux pluviales dans des bassins amonts.

- Sensibiliser les personnes aux risques naturels

Via des manifestations, des publications, sensibiliser les habitants :

- au risque inondation.

- à la conduite à adopter durant les périodes de canicule.

- aux détériorations d'habitation suite à des phénomènes de retrait/gonflement des sols argileux.

Gains attendus

Incitation au développement de la conception bioclimatique

Incitation voire obligation au développement des EnR

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT-SAARRA : Fiche-Action 02 « Adaptation au changement climatique »

Fiche-Action 03 « Etude d'impact santé »

Fiche-Action 24 « Projets urbains durables »

TACHES PROGRAMMEES

0/14 tâches réalisées (soit 0 %)

À FAIRE	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les GES dans l'habitat : identifier et créer des secteurs pour lesquels les performances énergétiques et environnementales et obligations EnR sont renforcées
À FAIRE	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les émissions de GES dans l'économie/transport : contribuer à l'amélioration de l'offre en transport public
À FAIRE	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique : réaliser une carte des îlots de chaleur
À FAIRE	Communication sur les outils : animation auprès des élus et techniciens dans les communes sur la lutte contre les îlots de chaleur
À FAIRE	Communication sur les outils : sensibiliser les habitants aux risques naturels via des manifestations et des publications
EN COURS	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les GES dans l'habitat : améliorer les apports énergétiques passifs en incluant systématiquement dans les OAP les principes de construction bioclimatique
EN COURS	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les GES dans l'habitat : favoriser l'utilisation de matériaux ressourcés
EN COURS	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les émissions de GES dans l'économie/transport : soutenir les initiatives alternatives au transport routier en intégrant dans les PLU les projets ayant pour objectif d'atténuer le trafic de marchandises
EN COURS	Réduire la contribution de l'aménagement au changement climatique / réduire les émissions de GES dans l'économie/transport : accompagner les collectivités dans leur projet de production EnR en repérant dans les PLU les sites favorables à leur implantation après étude multicritère Inscription des Zones d'Accélération ENR
EN COURS	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique/ limiter les îlots de chaleur par un nouvel aménagement du territoire : maintenir et renforcer les continuités écologiques
EN COURS	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique/ limiter les îlots de chaleur par un nouvel aménagement du territoire : développer une

	nouvelle place pour le végétal dans les espaces publics : végétalisation à systématiser
EN COURS	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique/ limiter les îlots de chaleur par un nouvel aménagement du territoire : repenser les formes urbaines pour mieux concilier densité et changement climatique : nouvelles formes d'habitat dense, part mini de surface imperméabilisée, adapter OAP pour limiter îlots de chaleur et adapter les concepts bioclimatiques selon les différentes zones identifiées dans la carte îlots de chaleur
EN COURS	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique/mieux prendre en compte les risques naturels dans les opérations d'aménagement : intégration de l'eau pluviale dans les projets, réinfiltration de EP dans les nappes, retenir les EP dans les bassins amont
EN COURS	Rendre le territoire plus adapté au changement climatique/appliquer le SAGE Bièvre Liers Valloire dans les PLUi

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Genty Philippe</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : communes, SCoT, ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME, DREAL, DDT, ARS</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Aménagement, Préservation des ressources et Grand cycle de l'eau ; Environnement</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Budget général PLUI : 1 000 000 €</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

6.2.2 - Assurer l'adaptation de l'agriculture et de la forêt au changement climatique

Cible(s) : entreprises, collectivités, gestionnaires, propriétaires

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Réduire la dépendance aux énergies fossiles des exploitations agricoles.
- Réduire les émissions non énergétiques en améliorant les pratiques culturales. Maintenir et améliorer les capacités du territoire à stocker et absorber le CO2.
- Accompagner l'adaptation de ces activités au changement climatique.

CONTEXTE

Le secteur agricole représente 1% de l'ensemble des consommations du territoire contre 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES). 86% de ces émissions sont non énergétique (cheptels et cultures) et se caractérisent par une forte proportion de protoxyde d'azote (N2O) et de méthane (CH4). Les émissions d'origine énergétique, minoritaires (14%), proviennent essentiellement des produits pétroliers via l'utilisation d'engins agricoles (carburants) et le chauffage des bâtiments (fioul).

Les données du Recensement Général agricole (RGA) de 2020 indiquent 20545ha de surfaces agricoles utiles (50% d'EBER) dont 1 922 ha en Agriculture Biologique (9,4%).

Les conséquences du réchauffement climatique se font déjà ressentir sur l'activité agricole (date des récoltes, manque d'eau, événements climatiques...).

La Charte Forestière de Territoire (CFT) Bas-Dauphiné et Bonnevaux couvre une surface forestière de 28 400 ha majoritairement occupée par le châtaignier. Sur EBER la forêt, qui couvre 20% du territoire (8 123 ha), joue un rôle important dans le stockage de CO2. Majoritairement privée et morcelée, ce qui complexifie les actions de gestion sylvicole, elle est confrontée en outre à une évolution de ses peuplements du fait du réchauffement climatique (disparition de peuplements de châtaigniers, de résineux et de hêtres).

CONTENU

Descriptif

Accompagner les démarches individuelles et collectives des agriculteurs en lien avec la Stratégie Agricole du territoire :

- la poursuite des actions Terre & eau,

- l'accompagnement dans la mise en place de démarches qualité/certifications (AB, HVE, PSE, MAEC, ISHERE...)
- la création de temps d'échanges techniques (groupe de travail, expérimentations, retours d'expériences...) sur des thématiques diverses (optimisation des intrants, utilisation de l'eau, recherches variétales, protection des cultures, agroécologie, agroforesterie).
- la gestion des déchets et des ressources (collecte pneus, récupération eau, cire de lavage...)

Poursuivre les actions de la CFT autour de la gestion sylvicole via :

- le développement des Documents de Gestions Durables (PSG, CBPS, RTG) et la sensibilisation des propriétaires (réunions)
- la conversion en futaie (définition d'un PST avec Sylv'acctes),
- la sensibilisation aux bonnes pratiques d'exploitations/temps d'échanges...)

Instaurer une dynamique sur les questions liées à l'adaptation des essences forestières via :

- un suivi de l'adaptation des essences au changement climatique (placettes, diagnostics...)
- l'organisation de rencontres destinées aux gestionnaires forestiers et aux autres acteurs (formations, visites).

Gains attendus

- Stratégie agricole alimentaire territorial en cours de définition 2020-2021
Pas de gain estimable pour le moment

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Soutenir et consolider l'activité agricole et sylvicole
Accompagner la transition énergétique et climatique

TACHES PROGRAMMEES

3/12 tâches réalisées (soit 25 %)

À FAIRE	Favoriser la récupération d'eau en toiture (aide économique)
À FAIRE	Lancer un groupe de travail sur l'agroforesterie
À FAIRE	Lancer un groupe de travail sur la production de fourrage
EN COURS	Poursuivre les actions Terre&Eau,
EN COURS	Poursuivre les actions de la CFT autour de la gestion sylvicole:
	-développer des documents de gestion durables
	-définir un PST (sylv'acctes)
	-sensibiliser aux bonnes pratiques d'exploitations

EN COURS	Instaurer une dynamique sur les questions liées à l'adaptation des essences forestières :
EN COURS	-suivre l'adaptation des essences au changement climatique (placettes, diagnostics...) -organiser des rencontres (formations, visites)
EN COURS	Accompagner la mise en place de démarches qualité/certifications (AB, HVE, Ishere, PSE)
EN COURS	Etude sur l'autonomie énergétique de l'irrigation
EN COURS	convention 2023 terre et eau
RÉALISÉE	Organiser une collecte des pneus agricoles
RÉALISÉE	organiser des randonnées "agricol'eau"
RÉALISÉE	convention terre et eau 2022

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
26 valeur précédente : 26	2023	Agriculteurs engagés en PSE

Orientation 3 : Protéger la biodiversité et la ressource en eau

6.3.1 - Préserver la qualité de la ressource en eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

Cible(s) : ensemble de la population (privée et publique)

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Sécuriser l'alimentation en eau potable à l'échelle du territoire en assurant une qualité et une quantité disponible suffisante.
- Participer à la bonne gestion quantitative des ressources.
- Préserver les écosystèmes
- Assurer la protection des zones de captages et des espaces naturels.

CONTEXTE

Ce territoire dispose de ressources en eau souterraine et superficielle importantes du fait de la présence de 3 grandes nappes et de divers cours d'eau dont le Rhône (1 039 m³/s).

Une quarantaine de captages sont présents mais tous ne sont pas utilisés. 6 de ces captages, répartis sur le champ captant du Golley, les sources de Louze et le captage des Imberts sont classés "captages prioritaires" afin de préserver la ressource en eau potable.

Ces ressources sont rendues vulnérables par les effets combinés des pressions diverses liées aux prélèvements (industrie, agriculture, consommation humaine), des pollutions et du réchauffement climatique. Plusieurs masses d'eau ont été identifiées comme nécessitant des actions de préservation des équilibres quantitatifs (bassin versant de Bièvre Liers Valloire, nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire) ou nécessitant des actions de résorption du déséquilibre relatif aux prélèvements pour

l'atteinte du bon état quantitatif (nappe des alluvions du Rhône de la plaine de Péage-de-Roussillon et île de la Platière).

Bien qu'importante, la préservation de la ressource en eau du territoire pose question face au réchauffement climatique, au maintien de la biodiversité (forêt alluviale...) et à l'augmentation des besoins locaux (développement de l'activité industrielle, hausse de la population, accroissement des surfaces irriguées). Des démarches sont lancées, ou en cours d'élaboration, afin de gérer au mieux cette ressource (élaboration de Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre Liers Valloire et d'une animation Terre & eau sur le captage du Golley).

Depuis le 1er janvier 2020, un nouveau service a été créé à la Communauté de Communes : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône. Sa mission consiste à gérer l'eau potable pour 30 communes (de la protection des ressources jusqu'à la distribution au compteur d'eau) et à gérer l'assainissement pour ses 37 communes (réseau de collecte des eaux usées, traitement et valorisation de ces eaux au sein d'unités d'épuration).

CONTENU

Description

Pour atteindre ces objectifs, le service des eaux va :

Rédiger les plans de gestion de l'eau du territoire et mettre en œuvre des actions opérationnelles

- Elaborer et mettre en œuvre le PGRE de la nappe d'accompagnement du Rhône.
- Concrétiser les actions prévues par le SAGE Bièvre Liers Valloire via le contrat de bassin BLV et le PGRE BLV.

Préserver la qualité de l'eau

- Moderniser/mettre aux normes les stations d'épuration
- Poursuivre l'accompagnement des agriculteurs en zone de captage (changements de Prévenir les pollutions)
- Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Gains attendus

- Pas de gain en GES, énergie, EnR ni polluants
- SEQENS : réduction de la consommation de 15% soit -180 m³/h

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en eau dans les choix de développement

TACHES PROGRAMMEES

3/12 tâches réalisées (soit 25 %)

À FAIRE

Maîtriser la consommation d'eau : réaliser des économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics (proposer des diagnostics comprenant des écogestes et une recherche de fuites)

À FAIRE	Maîtriser la consommation d'eau : suivre les projets de création ou extension de réseaux d'irrigation
EN COURS	Rédiger les plans de gestion de l'eau et mettre en œuvre des actions opérationnelles : concrétiser les actions prévues par le SAGE Bièvre Liers Valloire via le contrat de bassin BLV et le PGRE BLV
EN COURS	Rédiger les plans de gestion de l'eau et mettre en œuvre des actions opérationnelles : intégrer à l'échelle de EBER les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme, dans un rapport de comptabilité direct
EN COURS	Maîtriser la consommation d'eau : améliorer le rendement de distribution eau potable (renforcement recherches de fuites et renouvellement canalisations)
EN COURS	Maîtriser la consommation d'eau : inciter aux économies d'eau pour les particuliers (mousseurs, récupération eau pluie) et acteurs économiques (industriels et agriculteurs)
EN COURS	Maîtriser la consommation d'eau : étudier la faisabilité de réutilisation des eaux usées traitées de STEP pour d'autres usages
EN COURS	Préserver la qualité de l'eau : Limiter les déversements d'eaux usées vers le milieu naturel
EN COURS	Préserver la qualité de l'eau : poursuivre l'accompagnement des acteurs en zones de captage (changement pratiques, développement nouvelles cultures et filières, animation Terre&Eau)
RÉALISÉE	Rédiger les plans de gestion de l'eau et mettre en œuvre des actions opérationnelles : participer à l'élaboration et mise en œuvre des PGRE et PTGE.
RÉALISÉE	Préserver la qualité de l'eau : moderniser et mettre aux normes les stations d'épuration
RÉALISÉE	Maîtriser la consommation d'eau : réaliser des économies d'eau dans les bâtiments communautaires en mettant des capteurs connectés sur le compteur d'eau

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Élu(s) référent(s) : M. Teil Laurent / M. Malatrait	Budget - complément :

<p>Jean-Charles</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>)</p> <p>Partenaires : DREAL, Région, Département, DDT, Agence de l'Eau, communes, SCoT, SIRRA, CDA, industriels, agriculteurs, syndicats, CUMA, ADABIO, ASA, ADI 38, CEN Isère</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Service Environnement , Service des eaux et Etudes et Travaux</p>	<p>Estimation des budgets des taches en cours</p> <p>Budget PGRE 2023/2029: 12 000 000 € (550 000 eber)</p> <p>Budget améliorer le rendement de distribution : (service étude)</p> <p>Budget amélioration de l'efficacité des STEP :</p> <p>Budget études réutilisation des eaux de STEP : (étude INSPIRA 2024) : 75 000€</p> <p>Budget animation et accompagnement des acteurs en zones de captage : terre et eau 27 000€/an</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p> <p>Les taches non commencées ne sont pas encore budgétées</p>
---	---

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
<p>6 120 000m³</p> <p>valeur précédente : 5 910 000 (4%)</p>	2023	Eau potable consommée annuellement
<p>70,2%</p> <p>valeur précédente : 73,8 (-5%)</p>	2023	Rendement du réseau
<p>13 500m³</p>	2020	Volume d'eau traitée
<p>60</p> <p>valeur précédente : 40 (50%)</p>	2023	Agriculteurs accompagnés sur zones de captage
<p>30 000 000m³</p> <p>valeur précédente : 35 000 000 (-14%)</p>	2023	Consommation d'eau annuelle de la plateforme chimique

6.3.2 - Organiser la sobriété de l'usage et optimiser la disponibilité de la ressource en eau

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Optimiser la consommation des ressources en évitant les gaspillages et en sécurisant l'approvisionnement des différents usages
- Limiter l'utilisation des eaux souterraines et des cours d'eau pour l'arrosage des jardins et espaces verts
- Sensibiliser les collectivités vers la sobriété de l'usage de l'eau
- Améliorer la performance des réseaux et limiter les fuites

CONTEXTE

Le changement climatique induit une diminution de la ressource en eau. Les collectivités doivent garantir la préservation de l'eau. Le 30 mars dernier, le Président de la République a présenté le plan Eau, afin d'atteindre l'objectif minimum d'une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030 (par rapport à 2019) ou encore celui de passer de 1% à 10% d'eau usée réutilisée.

L'association Amorce a d'ailleurs récemment publié un "plan d'urgence sobriété" sur l'eau à destination des collectivités territoriales. Ce plan propose dix mesures d'urgence pour anticiper la sécheresse estivale et dix mesures de moyen terme pour atteindre, de manière anticipée, les objectifs fixés par le plan Eau. La collectivité étant adhérente, elle pourra bénéficier des conseils d'Amorce pour la mise en œuvre de certaines mesures.

La création d'un label est également prévue par Amorce, il s'agit du label « Territoire d'eau en transition écologique ». Il a pour but d'encourager et de valoriser l'action des collectivités territoriales en faveur de l'eau.

Il sera attribué en fonction de quatre critères. La réduction des tensions quantitatives sur la ressource en eau; la protection de cette dernière des pollutions émergentes, l'engagement des services publics de l'eau dans l'économie circulaire et l'engagement des services publics de l'eau dans la transition énergétique.

Entre Bièvre et Rhône s'intéresse de près aux initiatives permettant d'améliorer la prise en compte de l'environnement sur son territoire. Ce label qui vise une gestion améliorée de la ressource en eau est l'opportunité de s'orienter davantage vers la préservation de celle-ci. La collectivité envisage de déposer sa candidature.

CONTENU

Descriptif :

Pour atteindre ces objectifs, EBER et les acteurs territoriaux vont travailler spécifiquement sur :

La maîtrise de la consommation d'eau

- Améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable par le renforcement de la recherche de fuites et par le renouvellement des canalisations. (suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents)
- Inciter aux économies d'eau pour les particuliers (installation de mobiliers économes en eau, réutilisation des eaux de pluie...) et les acteurs économiques (industriels, agriculteurs).
- Intégrer à l'échelle d'EBER les préconisations du SAGE via les documents d'urbanisme.
- Suivre les projets de création ou d'extension de réseaux d'irrigation.
- Suivre les prélèvements et cartographier les pompages agricoles, puits géothermie sur nappe,
- Choisir des végétaux moins consommateur d'eau lors des aménagements publics

L'amélioration de la gestion de l'eau durant des périodes de sécheresse

- Promouvoir les dispositifs d'arrosage optimisé (goutte à goutte, programmation)
- Mettre en place la récupération d'eau de toiture (urbanisme et bati public)
- Proposer des distributions de kits d'économie
- Mettre en œuvre une gestion optimisée des flux (monitoring bâtiment public avec capteur sur la consommation d'eau)

Le label « Territoire d'eau en transition écologique »

- Réduire les tensions quantitatives sur les ressources en eau face au changement climatique
- Protéger les ressources en eau des pollutions émergentes
- Engager les services publics d'eau dans l'économie circulaire
- Engager les services d'eau dans la transition énergétique

Gains attendus

Pas de gain en GES, énergie, EnR ni polluants

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique 2 : rénovation bâti public , brique 6 : ressources/efficacité matière

SCOT : Prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en eau dans les choix de développement

TACHES PROGRAMMEES

1/9 tâches réalisées (soit 11 %)

À FAIRE	Proposer aux communes un accompagnement (prestation) sur les plantations sur l'espace public (travail sur les espèces et sur les modes d'arrosage)
À FAIRE	Suivre les prélèvements et cartographier les pompages agricoles, puits géothermie sur nappe, puits/pompages sur nappe domestique
À FAIRE	Améliorer l'information sur les gestes en période de sécheresse auprès des habitants, entreprises ...
À FAIRE	Promouvoir les dispositifs d'arrosage optimisé (goutte à goutte, programmation) auprès des communes
À FAIRE	Choisir des végétaux moins consommateurs d'eau lors des aménagements publics (formation des agents du service voirie, travaux publics...)
EN COURS	Créer un kit économie d'eau aux habitants
EN COURS	Équiper les bâtiments communautaires de récupérateurs d'eau
EN COURS	candidater au label « Territoire d'eau en transition écologique »
RÉALISÉE	Équiper les bâtiments "écotertiaires" communautaires de capteurs pour mesurer la consommation d'eau

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Teil Laurent / M. Malatrait Jean Charles</p> <p>Coordinateur(s) : EBER</p> <p>Partenaires : Agence de l'Eau, DREAL, communes, SIRRA, SCoT, agriculteurs, entreprises (industrie commerce-artisanat agriculture)</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement et Transition Énergétique, Grand cycle de l'Eau, Espace Vert, Bâtiment</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Estimation des budgets des tâches en cours :</p> <p>Budget kit économie d'eau :</p> <p>Budget monitoring des bâtiments :</p> <p>Budget récupérateurs d'eau bâti communautaire :</p> <p>Les tâches non commencées ne sont pas encore budgétées</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés et les recettes.</p>

IMPACTS

Energie (1/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
		

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3m³	2023	Volume d'eau de pluie collectée et utilisée - EBER

6.3.3 - Préserver les corridors et les milieux et renforcer les connectivités

Cible(s) : entreprises, collectivités

FINALITES

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Préservation, restauration des continuités écologiques.
- Préservation des espaces naturels remarquables identifiés sur ce territoire.

CONTEXTE

Au carrefour de grandes continuités (forestière, aquatique avec le Rhône...) et entités (massif Pilat, plateaux de Bonnevaux et de Chambaran...), le territoire d'Entre Bièvre et Rhône se situe dans une position stratégique à l'échelle régionale.

Avec la vallée du Rhône, il dispose d'un axe structurant dans le réseau écologique national des milieux thermophiles, aquatiques, boisés et des continuités aériennes. Plusieurs cours d'eau (Sanne, Dolon, Varèze, Oron, Saluant) constituent des corridors écologiques orientés est-ouest associés à des milieux humides. Par contre, les continuités écologiques nord-sud sont plus contraintes du fait notamment des infrastructures routières.

Au niveau faune, flore et habitats naturels, ce territoire possède une diversité d'espèces protégées (loutre d'Europe, Castor, Agrion de Mercure, Ecrevisse pieds-blancs, Sonneur à ventre jaune, Orchidées...) liée à des milieux naturels variés : milieux aquatiques, forestiers, agricoles, thermophiles. Divers espaces naturels sont reconnus d'intérêt écologique (6 Espaces Naturels Sensibles couvrant 264 hectares, 16 ZNIEFF de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2 couvrant 7 350 hectares) en particulier l'île de la Platière (ENS, NATURA 2000, Réserve naturelle nationale), principal réservoir de biodiversité du fait de la présence de nombreux habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Via l'existence d'un réseau de veille écologique et la réalisation de divers inventaires (zones humides, pelouses sèches...), le secteur possède une bonne connaissance de la biodiversité et des habitats naturels. La Charte Forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux a défini son programme d'actions pour la période 2020-2025 et 2 Contrats Vert et Bleu couvrent le territoire : CVB Grand Pilat 2019-2024 pour le secteur du Pays Roussillonnais et CVB Bièvre Valloire 2016-2020 pour le secteur du Territoire de Beurepaire.

CONTENU

- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement

- réalisation d'une étude territoriale sur les corridors et continuités écologiques (contrat vert et blanc)
- intégration des mesures d'évitement et de coefficient de biotope au sein du PLUI

- Préserver la biodiversité

- Accompagnement financièrement l'association Rives Natures
- sensibiliser, informer les élus à la biodiversité : fresque de la biodiversité

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

SCOT : Maintenir voire améliorer la richesse et la fonctionnalité écologique du territoire

TACHES PROGRAMMEES

1/13 tâches réalisées (soit 8 %)

À FAIRE	Restaurer les continuités écologiques : mettre en œuvre la renaturation de la Sanne
À FAIRE	Restaurer les continuités écologiques : assurer le suivi et la gestion des mesures de compensation en matière de biodiversité sur l'ensemble du territoire
À FAIRE	Renforcer la préservation et la gestion des milieux naturels : dans le cadre du CVB Grand Pilat, organiser la gestion d'un réseau de pelouses sèches en Isère Rhodanienne
À FAIRE	Renforcer la préservation et la gestion des milieux naturels : plan de gestion de la zone Humide de Masselard par EDF CNPE et le CEN 38 sur la période 2020-2024
À FAIRE	Renforcer la préservation et la gestion des milieux naturels : dans le cadre du CFT, travailler sur les milieux humides forestiers et communiquer sur les initiatives de conservation de vieilles forêts
À FAIRE	Favoriser la biodiversité en milieu urbain et sur les sites économiques : lutter contre la pollution lumineuse en sensibilisant les communes à l'extinction nocturne et réduction intensité lumineuse et en rendant exemplaire l'éclairage des zones d'activités
EN COURS	Restaurer les continuités écologiques : rendre visibles les continuités écologiques et les préserver au sein des aménagements
EN COURS	Restaurer les continuités écologiques : réaliser par le SIRRA une étude globale sur le bassin de Sanne-Dolon visant la prévention des inondations et la restauration des milieux naturels
EN COURS	Restaurer les continuités écologiques : réaliser par le SIRRA une étude multithématique sur le bassin Varèze- Saluant en vue d'une gestion

	concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques
EN COURS	Favoriser la biodiversité en milieu urbain et sur les sites économiques : intégrer aux aménagements publics et privés des habitats favorables à la faune avec des ouvrages adaptés, en prenant en compte la faune dans les structures architecturales et en utilisant des espèces végétales locales
EN COURS	Favoriser la biodiversité en milieu urbain et sur les sites économiques : intégrer des prescriptions de biodiversité dans les PLU via les orientations d'aménagement et OAP, l'utilisation de nouveaux outils comme le coefficient de biotope et l'évitement des zones à enjeux
EN COURS	Etude corridor trame verte et bleu à l'échelle d'EBER
RÉALISÉE	accompagnement et financement de l'association rives natures (0.40ct/hbt)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
<p>Élu(s) référent(s) : M. Gentil</p> <p>Coordinateur(s) : SIRRA, Rives Nature</p> <p>Partenaires : Région, Département, DDT, communes, Rives Nature, CCI, CMA, CDA, agriculteurs, syndicats, SIRRA, CFT, PNR Pilat, associations environnementales, CEN Isère, industriels, OSIRIS, TREDI, INSPIRA, EDF CNPE, CNR, Fédération des chasseurs et des pêcheurs de l'Isère</p> <p>Équipe projet :</p> <p>Services Environnement, Aménagement, Préservation des ressources et Grand cycle de l'eau</p>	<p>Budget - complément :</p> <p>Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.</p>

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (0/3)	Qualité de l'air (0/3)
●●●	●●●	●●●

6.3.4 - Favoriser l'implantation de haies nourricières

FINALITÉS

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

OBJECTIFS

- Créer une haie nourricière au siège d'EBER
- Arrêter d'arroser les espaces verts avec de l'eau potable
- Participer à la bonne gestion quantitative des ressources.

CONTEXTE

Insécurité alimentaire : Qu'est-ce que la sécurité alimentaire ? Qu'est-ce que le plan de résilience agricole et alimentaire ? Quelle est la réglementation européenne sur la sécurité alimentaire ? C'est ce qui ressort en particulier de la version 2021 de "L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde ", publiée par la FAO.

Collectivité et précarité alimentaire : *Depuis la loi dite « EGAlim » de 2018, la lutte contre la précarité alimentaire est définie dans le code de l'action sociale et des familles. Cette politique s'insère dans des programmes nationaux relatifs à l'alimentation, à la nutrition et à la santé. " Les collectivités se doivent, avec leurs acteurs du territoire, d'organiser des environnements nutritionnels de qualité accessibles en termes économique et organisationnel. Cela peut passer par une diversité d'actions*

Parallèlement à la précarité alimentaire, les aléas climatiques touchent l'agriculture, la biodiversité avec des sécheresses importantes ou de fortes précipitations. L'enjeu de l'eau devient crucial pour maintenir une biodiversité. Le stockage, l'infiltration autant d'actions à mettre en place.

Certaines collectivités, mairies, souhaitent désormais transformer durablement leurs espaces verts en cornes d'abondance riches en biodiversité et en échanges humains.

Gains attendus

- X m3 d'eau potable non prélevée

LIENS ENTRE POLITIQUES PUBLIQUES

TEPOS : Brique 2 : rénovation bâti public , brique 6 : ressources/efficacité matière

SCOT : Prendre en compte la vulnérabilité de la ressource en eau dans les choix de développement

TACHES PROGRAMMEES

1/4 tâches réalisées (soit 25 %)

À FAIRE	Favoriser la plantation de haies et plantation d'arbres nourriciers sur les terrains communaux
À FAIRE	Communiquer sur l'action départementale "un habitant, un arbre"
EN COURS	Favoriser la récupération d'eau pour diminuer l'arrosage à l'eau potable en vigueur. juin 2023 : demande de devis pour stockage d'eau sept 2023: attente conclusion audit énergétique du bâtiment pour vision globale de la rénovation du bâtiment
RÉALISÉE	Créer une haie nourricière sur le siège d'EBER printemps 2023 : plantation d'arbres fruitiers et arbustes (vignes, framboisiers)

PROGRAMMATION

Début du projet	Fin estimée
01-01-2022	31-12-2027

PILOTAGE / ANIMATION - BUDGET ET MOYENS

Pilotage / animation	Budget et moyens
Coordinateur(s) : EBER Franky Auger (fauger) Équipe projet : Environnement et Transition Énergétique, Grand cycle de l'Eau, Espace Vert, , Bâtiment, Ingénierie eau	Budget - complément : Haie nourricière sur le siège d'EBER : 1 000 € Cuve de stockage siège : 8 000 € Un budget est affecté à chaque tâche, l'évaluation à mi-parcours précisera les budgets engagés.

IMPACTS

Energie (0/3)	GES (2/3)	Qualité de l'air (1/3)
●●●	●●●	●●●

INDICATEURS

Valeur numérique	Année	Nom de l'indicateur
3m³	2023	Volume d'eau de pluie collectée et utilisée - EBER

Plan Climat Air Energie Climat 2022-2027

